# RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*\*

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

\*\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KALFOU



#### REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*\*

*Peace* – *Work* – *Fatherland* \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**FAR-NORTH REGION** 

\*\*\*\*\*\*

MAYO-DANAY DIVISION

\*\*\*\*\*\*

KALFOU COUNCIL

## RAPPORT D'ETUDE



Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de

l'éducation et des services communaux





Réalisé par : Synergie pour le Développement Local (SYDEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)







# **SOMMAIRE**

PRÉFACE	
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES FIGURES	
INTRODUCTION GÉNÉRALE	
1. Contexte et justification	
2. Objectifs de l'enquête	2
3. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un instrument au service du déve local	
4. Structure du rapport	3
CHAPITRE 1 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	4
I.1 Champ géographique et populations cibles	
I.2 Plan de sondage	4
I.3 Élaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	
I.4 Collecte et analyse des données	
CHAPITRE 2 : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION P	
DANS LA COMMUNE DE KALFOU	
II.1 Présentation de la commune	10
II.1.1 Situation administrative et historique	10
II.1.2 Situation démographique	11
II.1.3 Situation géographique	11
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle	13
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	17
II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	18
II.2.2 Secteur santé	19
II.2.3 Secteur de l'éducation	20
II.2.4 Secteur des services communaux	21
CHAPITRE 3 : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS O	CIBLES .22
III.1. Description de la population enquêtée	22
III.1. Description de la population enquêtée	22
III.2 Approvisionnement en eau potable	24
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune	24
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune	25

III.2.3 Entretien et maintenance des points d'eau	27
III.2.4 Caractérisation des points d'eau de la commune	29
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dar commune	
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable	33
III.3 Services de santé	35
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune	35
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	36
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	37
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	38
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé	40
III.4 Services de l'éducation	42
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	42
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune	45
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire	45
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école	48
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	49
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation	51
III.5 Fourniture des services communaux	52
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	52
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	54
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune	56
III.5.4 Appréciation des services communaux	57
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux	59
CHAPITRE 4 : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÉ CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	60
IV.1 Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	60
IV.1 Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	62
CONCLUSIONS ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	72

#### **PRÉFACE**

Des décennies durant, les objectifs de développement durable (ODD), ayant substitués les objectifs du développement pour le millénaire (OMD), ont alimentés la plupart des politiques publiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. C'est dans cet optique, que le gouvernement camerounais à élaborer un ensemble de projet d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ensuite le Document Stratégique pour la Croissance Economique (DSCE) et pour finir, la Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030 (SND30) qui est en vigueur à ce jour.

Pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la République du Cameroun, dans sa diligence et sa magnanimité, a institué la décentralisation comme le levier d'un développement harmonieux, donc les bases avaient été jalonné par le processus de démocratisation dans les années 90. Comme vous le savez, chers amis lecteurs, depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a été institutionnellement matérialisé par la loi portant *code générale des collectivités territoriales décentralisées*. Puis la mise en œuvre des régions en 2020 vient donc couronner cette donne.

Fondamentalement, la décentralisation correspond au transfert des compétences des organes centraux vers les collectivités territoriales décentralisées, ce qui permet de rapprocher le pouvoir des populations. Elle donne aux citoyens le sentiment d'un plus grand contrôle, et permet plus d'ouvertures pour de nouvelles idées et des investissements. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de son cadre de vie et de son bienêtre.

Chers lecteurs, au cours de ces dernières années, nous avons menés plusieurs actions, allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans la Commune de Kalfou. Nous avons réalisé ensemble, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Nous avons faire du chemin. Le chemin est encore long certainement, mais comme dit un adage, « ... le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va... ». Il est dont temps de s'arrêter un tant soit peu, pour évaluer la qualité de l'offre et réorienter nos priorités intrinsèques.

Cette évaluation dont je fais allusion s'inscrit dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un outil mis en œuvre par notre partenaire de longue date, le Programme National De développement Participatif (PNDP). Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont

concentrées dans ce rapport. Globalement, il s'est agi d'évaluer la perception le degré de satisfaction des citoyens sur l'offre des services rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans notre Commune en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

En même temps que les résultats de cette étude nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre cité, elles interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, ses engagements etc. Le plan d'action issu des analyses expertes nous interpelle vous et moi ; ainsi que notre engagement, en tant citoyen afin nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation et du développement durable dans la Commune de Kalfou.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Kalfou, enfant, jeunes, adulte, etc. à lire ce rapport d'étude, à s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communale, vous serve de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyenne, afin que vive durablement la Commune de Kalfou.

Vive la commune de Kalfou;

Vive le Cameroun.

## **RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

L'effectivité de la participation des populations dans la conception, la mise en œuvre et le suiviévaluation des actions publiques de développement est désormais au centre de toutes les
stratégies de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions et de la qualité de vie des
populations, que ce soit dans les pays en développement en général ou au Cameroun en
particulier. L'objectif final de cette évaluation est donc d'accompagner les Collectivités
Territoriales Décentralisées dans la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle citoyen de
l'action publique. L'enquête menée dans la commune de Kalfou en vue d'y parvenir à visé à
capter auprès des ménages de la commune leur appréciation, leur perception et leur degré de
satisfaction vis-à-vis des services rendus dans quatre secteurs cibles : l'eau, la santé, l'éducation
et les services communaux. Il a aussi été question de de recueillir auprès des ménages les raisons
de leur insatisfaction des services rendus dans les secteurs cibles le cas échéant et les actions
envisagées par les ménages pour améliorer les services rendus dans ces secteurs.

La méthodologie de sa mise en œuvre a consisté à administrer un questionnaire auprès de 256 ménages de la commune répartis en 16 grappes. Le plan de sondage et le tirage de l'échantillon en question a été effectué par l'INS. À l'issue de cette enquête qui s'est déroulée du 7 au 11 juin 2022, les niveaux de satisfaction des ménages sur l'offre de service ont été recueillis, les insatisfactions justifiées et des actions envisagées en vue de l'amélioration des services rendus dans les cibles dans la commune de Kalfou.

Les principaux résultats obtenus à l'issue de cette enquête montrent que dans le secteur de l'hydraulique, 60,90% des ménages de la commune restent insatisfaits quant à l'approvisionnement en eau potable. Les principales raisons de cette non satisfactions sont l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, L'éloignement des points d'eau, la mauvaise qualité de l'eau, la mauvaise gestion des Points d'eau et le défaut ou lenteur dans la maintenance des points d'eau en panne.

Dans le secteur de la santé, 49,50% des ménages sont insatisfaits. Pour ces ménages, les causes de leur dépréciation des services rendus dans ce secteur sont l'éloignement des formations sanitaires, l'indisponibilité des médicaments dans les formations sanitaires pour, la mauvaise qualité des services offerts, et l'insuffisance des équipements.

Pour ce qui est de l'éducation, la proportion des ménages insatisfaits des services de l'éducation est de 4,70%. Les raisons sous-tendent cette insatisfaction sont entre autres l'éloignement de

l'établissement, l'insuffisance de salles de classe, l'insuffisance des écoles et des équipements ou encore les coûts élevés de l'accès à l'éducation.

S'agissant des services communaux, l'enquête permet de voir que 35,90% des ménages sont insatisfaits des services rendus par l'institution communale. Là non satisfaction des ménages s'explique par la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, là non information des populations de la gestion communale, mais aussi la méconnaissance des actions menées par la commune ou encore le manque de confiance envers l'exécutif communal.

Les axes de changement qui découlent des constats relevés ci-dessus sont donc :

- Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, il s'agit de l'amélioration de l'offre en matière d'approvisionnement en eau potable et une meilleure gestion des infrastructures hydrauliques dans l'espace communal.
- Dans le secteur de la santé, il faut assurer la viabilité et l'équipement des formations sanitaires, une meilleure gouvernance de ces FOSA et la réduction du coût de l'accès aux soins de santé.
- Dans le secteur de l'éducation, les axes de changement sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.
- Pour ce qui est des services communaux, il est principalement question de l'amélioration de la gouvernance locale.

La capitalisation des problèmes relevés et des actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration des services a permis de décliner un plan d'action et de proposer des recommandations à la commune pour un accompagnement et un suivi optimal. Cette approche permet ainsi de favoriser une approche participative dans la résolution des problèmes rencontrés et une gestion concertée de la chose publique. Ce qui devrait considérablement améliorer la qualité et les conditions de vie des populations dans la commune de Kalfou.

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

**APEE**: Association des Parents d'Élèves et Enseignants

**CAPI**: Computer Assistant Personal Interviewing

**CCAP** : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

CDE: Camerounaise des eaux

**CES** : Collège d'Enseignement Secondaire

CETIC: Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial

CMA: Centre Médical d'Arrondissement

**COGE** : Comité de gestion

**COGES** : Comité de gestion

CS: Centre de Santé

CSI: Centre de Santé Intégré

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

DS: District de Santé

FEICOM: Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunal

FOSA: Formation Sanitaire

INS: Institut National de la Statistique

MINEDUB: Ministère de l'Éducation de Base

**MINEE** : Ministère de l'Eau et l'Énergie

MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

**ONG**: Organisation Non Gouvernementale

**OSC**: Organisation de la Société Civile

PADC: Projet d'Appui au Développement Communautaire

**PCD** : Plan Communal de Développement

PMH : Pompe à Motricité Humaine

**PNDP** : Programme National de développement participatif

PREPAFEN: Projet de Réduction de la Pauvreté et Action en Faveur des Femmes dans

1'Extrême-Nord

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SEMRY : Société d'Expansion et de Modernisation de la riziculture de Yagoua

SYDEL : Synergie pour le Développement Local

**UPE** : Unité Primaire d'Échantillonnage

**ZD** : Zone de Dénombrement

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Bref historique de l'administration de la commune de Kalfou10
Tableau 2.2 : Répartition ethnie dans la commune de Kalfou
Tableau 2.3 : État des lieux des points d'eau dans la commune
Tableau 2.4 : État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune19
Tableau 2.5 : État des lieux des services de l'éducation
Tableau 2.6 : Inventaire des services communaux
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau28
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau28
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES29
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence30
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence35
Tableau 3.18 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Tableau 3.19 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Tableau 3.20 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Tableau 3.21 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant
Tableau 3.22 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Tableau 3.23 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé
Tableau 3.25 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence
Tableau 3.26 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire
Tableau 3.27 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public
Tableau 3.28 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence45
Tableau 3.29 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement
Tableau 3.30 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle
Tableau 3.31 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon la raison de non-participation
Tableau 3.32 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence
Tableau 3.33 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Tableau 3.35 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence
Tableau 3.37 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service
Tableau 3.38 : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 57
Tableau 3.42 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence
Tableau 4.1 : Plan d'actions dans les secteurs cibles

# LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Carte de localisation de la commune11
--

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1. Contexte et justification

Le développement local est aujourd'hui largement tributaire de la décentralisation. Ceci part du fait que la décentralisation apparaît comme une modalité de prise en charge des besoins et des aspirations d'une population qui souvent, dans ses marges, et par nécessité, inventait des réponses à des questions qu'on ne partageait pas avec elle ou auxquelles il lui paraissait que l'État apportait des réponses insuffisantes. Ainsi, la décentralisation leur apporte un cadre légal dans lequel déployer leurs efforts pour impulser un développement par le bas. Le citoyen est donc au centre du processus.

La réalisation du SCORECARD (Enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans l'espace communal en vue de la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique) dans la commune de KALFOU s'inscrit alors dans le cadre des activités du Programme National de Développement Participatif (PNDP), en partenariat avec les communes, menées en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations à la base ainsi que l'implication de celles-ci dans la conception, la mise en œuvre ainsi que le suiviévaluation de l'action de publique. Les enquêtes conduites dans ce cadre permettent d'appréhender la perception des populations et leur satisfaction par rapport à la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal. L'accompagnement des communes dans la mise en place d'un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'action Publique vise surtout à consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans les réalisations du PNDP, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal. Ce mécanisme se justifie à plus d'un titre. Non seulement, il permet de concilier la question de la qualité du service public et celle de la participation du citoyen à la gestion des biens publics, mais il propose également la mise en place des mécanismes capables d'apporter des réponses adaptées aux manquements qui entravent aussi bien la qualité du service public que l'implication ou la participation du citoyen. Initiée par le PNDP avec l'appui technique de l'INS, cette enquête fait intervenir plusieurs acteurs à savoir la population elle-même, les sectoriels des secteurs cibles et les services de la commune. L'enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal concernent notamment les secteurs de l'hydraulique, de la sante, de l'éducation ainsi que la fourniture des services par la commune. Pour mener à bien ce travail, le PNDP a fait appel à l'OSC SYDEL

(Synergie pour le Développement Local) pour la conduite de l'étude ayant permis la rédaction de ce rapport.

#### 2. Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de cette enquête est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

De manière spécifique, l'enquête a eu pour objectif de renseigner sur :

- (i) les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services hydrauliques ;
- (ii) les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services de santé ;
- (iii) les indicateurs relatifs à l'insatisfaction en rapport avec les services d'éducation ;
- (iv) les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services communaux.

# 3. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un instrument au service du développement local

Le Contrôle (suivi) Citoyen de l'Action Publique (CCAP) peut être défini comme toute action de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens. Il permet d'apprécier la pertinence des projets/ programmes et des moyens qui y sont affectés, réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés et compléter les mécanismes publics de contrôle. Mais il implique d'abord et surtout la notion de pouvoir. Il est offert aux populations en général et au citoyen en participer le pouvoir d'exiger des comptes des détenteurs de pouvoir. Il lui est également donné la possibilité d'une meilleure implication dans conduite et la gestion des affaires publiques. Le CCAP met donc en évidence les notions de gouvernance, de participation et de responsabilité sociale. Cette participation du citoyen peut influer sur l'établissement des priorités, la définition des politiques, l'affectation des ressources et l'accès aux biens et services publics.

La mise en œuvre du CCAP vise de ce fait à renforcer les capacités des populations à participer, négocier et contrôler la gestion de la chose publique ; à obliger les décideurs à rendre compte de leur gestion des affaires dont ils sont mandataires ; à améliorer la performance des programmes grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et une meilleure

identification des besoins et priorités. Le CCAP a donc pour but de promouvoir la gouvernance dans un contexte de crise de légitimité de l'État et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels, d'accroître l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques, de renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés.

#### 4. Structure du rapport

Le présent rapport est structuré en quatre chapitres :

Chapitre I : Synthèse méthodologique de l'enquête

Chapitre II : Offre publique et Contrôle Citoyen de l'action Publique dans la commune de KALFOU

Chapitre III : Principaux constats relevés dans les secteurs cibles

Chapitre IV : Plan d'actions pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'action Publique

## CHAPITRE 1 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

#### I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 21 villages de la commune de Kalfou. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

#### I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

#### Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Kalfou. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 22 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

#### Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

#### Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondag

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

 $P_{1hi}$ : probabilité de sondage au premier degré de la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune h,

 $P_{2hi}$ : probabilité de sondage au deuxième degré dans la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune h,

Soient  $a_h$  le nombre de ZD tirées dans la Commune h,  $M_i$  le nombre de ménages dans la ZDi, et  $t_{hij}$  la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que  $t_{hij} = 1$  si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des  $t_{hij}$  est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{lhi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre  $b_{hi}$  de ménages ont été tirés à partir des  $L_{hi}$  ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la  $i^{\text{ème}}$  ZD ou dans le segment choisi de la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la  $i^{\text{ème}}$  ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

### I.3 Élaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas

d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

#### I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) SYDEL (Synergie pour le Développement Local) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et

l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. À la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 9 au 11 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Kalfou

		Localités	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
<b>N</b> °	Grappe	(Villages/	ménages	ménages	de	ménages	Observations
		Quartiers)	enquêtés	vides	Refus	absents	
1	1418	Kalfou centre	22	0	0	0	Tous les ménages enquêtés
2	1421	Lougol	22	0	0	0	//
3	1422	Gobiou	22	0	0	0	//
4	1423	Enhalaï	22	0	0	0	//
5	1424	Kaola	22	0	0	0	//
6	1425	Baga	22	0	0	0	//
7	1426	Djabewal Vian	22	0	0	0	//
8	1427	Golopo	22	0	0	0	//
9	1429	Blambal	22	0	0	0	//
10	1430	Flaïkou	22	0	0	0	//
11	1431	Kaola	22	0	0	0	//
12	1432	Daïba	22	0	0	0	//
13	1433	Wouro Soudi	22	0	0	0	//
14	1434	Wouro Hako	22	0	0	0	//
15	1435	Gotadiho	22	0	0	0	//
Total	15	15	320	0	0	0	

Étant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition SYDEL, ainsi que

d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. À leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

# CHAPITRE 2 : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KALFOU

#### II.1 Présentation de la commune

#### **II.1.1** Situation administrative et historique

La Commune de KALFOU a été créée par le décret présidentiel N<sup>0</sup> 93/321 du 25 Novembre 1993. Cette Unité Administrative était rattachée à la Commune de KAR-HAY jusqu'en 1996 date des premières élections municipales cette nouvelle commune. Le tableau 2.1 donne donc un aperçu des Maires qui se sont succédés à la tête de la commune de Kalfou.

Tableau 2.1 : Bref historique de l'administration de la commune de Kalfou

N°	Date / période	Nom de l'exécutif	Nombre de mandats	Qualité
1	WAGA Mathieu	30/01/1996	01	Maire
2	BLAOWE Martin	30/06/2002	01	Maire
3	DANWANG Alexandre	2007-2013	01	Maire
4	DJONSE DANGWANG	2013	En cours	Maire

Source: PCD, KALFOU 2022

La commune de Kalfou compte 23 Lawanats ayant chacun a à sa tête un Chef de 3ème Degré appelé « Lawane » et appartenant diversement à l'ethnie peulh ou toupouri. On retrouve également une chefferie de premier degré à la tête de laquelle se trouve le Lamido de Kalfou et qui est de l'ethnie peulh. Les ethnies peulh et toupouri y sont répertoriées comme majoritaires. Par ailleurs, du fait des migrations, on y trouve également d'autres ethnies camerounaises (Massa, Mousgoum, Mbororo, Moussey, etc.) et même étrangères venues principalement du Tchad voisin.

**Tableau 2.2** : Répartition ethnie dans la commune de Kalfou

$\mathbf{N}^{\circ}$	Ethnies	Densité (%)	$N^0$	Ethnies	Densité (%)
1	TOUPOURI	65	5	MOUSSEY	4
2	FOULBE	13	6	MOUNDANG	3
3	MOUSGOUM	7	7	MASSA	2
4	MOUSSOUK	5	8	GUIDAR	1

Source: PCD, KALFOU 2022

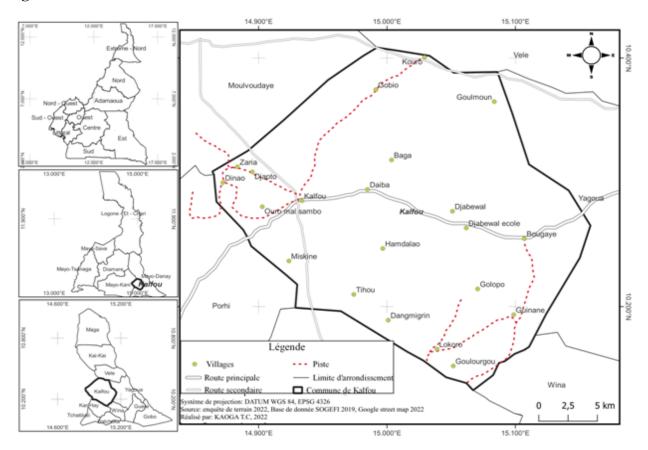
#### II.1.2 Situation démographique

Couvrant une superficie totale de 615 km², la commune de Kalfou compte une population totale de 26 203 habitants selon le dernier Recensement General de la Population Humaine du Cameroun en 2005. Cette population connaît une légère supériorité numérique des femmes dont le nombre s'élève à 13 518 contre 12685 pour les hommes. Aujourd'hui, cette population est évaluée à 45973 habitants selon les données recueillies auprès des services du district de santé de Yagoua couvrant la commune de Kalfou.

#### II.1.3 Situation géographique

Localisation

Figure 2.1 : Carte de localisation de la commune



Source: PCD, KALFOU 2022

Située dans le département du Mayo-Danay (Région de l'Extrême-Nord) et couvrant une superficie de 615km², la Commune de Kalfou couvre les limites territoriales de l'arrondissement du même nom. Elle est limitée :

- au Nord par la commune de Moulvoudaye dans le Mayo Kani;
- au Sud par la Commune de Tchatibali ;

- à l'Ouest par la commune de Touloum dans le Département du Mayo Kani;
- à l'Est par la commune de Yagoua;

#### Milieu biophysique

Le climat ici est tropical de type soudano- sahélien à longue saison sèche, l'harmattan souffle d'octobre à mars. Les vents du sud apparaissent timidement en juin avant d'apporter la pluie en août et surtout en septembre. La pluviométrie moyenne varie entre 500 mm et 800 mm et les précipitations annuelles sont concentrées pour l'essentiel sur 3 mois (d'Août à octobre). Les températures moyennes sont voisines de 30°C, avec des écarts thermiques très importants (7,7°C moyenne annuelle). Par ailleurs, les risques liés à la pluviométrie concernent la grande variabilité de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps et l'agressivité des pluies. Ces contraintes climatiques contribuent, pour beaucoup, à l'exacerbation du processus de désertification dans cette zone. Ce climat est favorable à la culture du coton et des céréales. En fonction des saisons, le paysage est caractérisé par la savane arborée et herbeuse et des petites steppes à épineux par endroit.

Le relief de la commune est d'une absolue platitude inondable pendant les pluies à cause de la structure argilo sableuse du sol.

Le sol: la zone sahélo-soudanienne dans laquelle se trouve la commune est caractérisée par une mosaïque de sols et de formations édaphiques variés. Ces sols sont généralement très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne, accentuée par la disparition du couvert végétal. Sous la pression humaine et les précipitations, ces sols subissent une forte érosion hydrique. L'écosystème se retrouve ainsi fragilisé par une forte densité des populations et une forte pression foncière. Il est soumis aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée notamment par les pâturages et l'érosion des sols.

Le réseau hydrographique communal est essentiellement constitué de petites mares d'eau artificielles pour l'abreuvage du bétail. Il n'existe pratiquement pas de cours d'eau important.

La végétation de Kalfou présente un couvert végétal assez varié. En fonction des saisons, le paysage est caractérisé par la savane arborée, herbeuse et de petites steppes à épineux sur des parcelles non occupées par des habitations et les champs. Les espèces herbeuses dominantes sont : Pennisetum purpureum, andopogon ssp, Hyparhénya rufa, Chromolaena odorata, Mimosa sp et de nombreuses graminées. Les bas-fonds marécageux situés à la lisière de certains quartiers sont surtout colonisés par les Maranthacées et les Zynziberacées. D'autres espèces

sont recensées dans la réserve forestière de la commune classée aire protégée. On y retrouve une forêt claire et une savane herbeuse. La forêt claire est composé de ligneux essentiellement constitués de balanites aegyptiaca, sclérocarya birrea, kigelia africana et sterculia setigera.

La faune : la Commune de Kalfou abrite une faune sauvage très diversifiée et abondante. Cette faune sauvage se retrouve principalement dans la réserve forestière de Kalfou qui couvre une superficie de 4000 ha créée en 1933. Les principales espèces que l'on rencontre sont : les éléphants, les hyènes, les damalisques, de nombreux oiseaux.

La faune sauvage aquatique est presque inexistante à cause de l'absence de cours d'eau d'envergure dans la Commune et nécessaire à son développement.

La faune terrestre et domestique est très riche et diversifiée. Elle est constituée d'un cheptel constitué de volaille, porcins, ovins, caprins et bovins, équins, azins et d'animaux de compagnie (chiens, chat).

#### II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

#### Situation socioéconomique

Le tissu économique de la commune est en partie concentré dans le secteur informel ; à côté des commerçants des denrées alimentaires, du carburant et autres médicaments de la rue, on note aussi la présence des motos taximen, des call boxeurs, des restaurateurs, des chargeurs, des guérisseurs traditionnels, des garagistes. L'élevage et l'agriculture constituent l'autre composante majeure du tissu économique de la commune de Kalfou.

L'agriculture est l'activité économique la plus pratiquée au sein de l'espace communal. La grande majorité de la population s'y adonne. C'est la première activité génératrice de revenus. Deux types d'agriculture y sont pratiqués : l'agriculture vivrière et l'agriculture de rente.

Les cultures vivrières les plus importantes sont le mil, le sorgho, le manioc, l'arachide, le Maïs et le haricot. Les produits tels la patate, l'igname sont également cultivés sur des surfaces de moindre importance. En ce qui concerne les cultures maraîchères, on cultive la tomate, le gombo, l'oignon, le piment, les condiments et les légumes divers (niébé). Parmi toutes ces cultures, celles qui sont les plus porteuses de la localité sont le mil, le sorgho, le niébé, le maïs, l'arachide et le haricot qui sont cultivées sur des surfaces moyennes.

L'écoulement des produits vivriers se fait sur le principal marché périodique de la commune tous les lundis ainsi que sur les autres marchés périodiques des villages. L'approvisionnement

de ces marchés est assuré directement par les agriculteurs qui se déplacent à pieds pour certains, à moto, en charrette pour d'autres et en voiture lorsqu'il faut aller dans les marchés en dehors de l'arrondissement. Il est difficile de pouvoir ressortir la production annuelle par individu dans ledomaine de l'agriculture. L'organisation du marché ne permet pas la tenue d'un journal des ventes et des statistiques.

Le coton constitue la principale culture de rente dans la zone. Malheureusement, la production et la commercialisation de cette spéculation ne sont à proprement parler pas organisées et sont gérées entre la Sodecoton et les cultivateurs. Il existe dans la commune de Kalfou des structures susceptibles d'aider les agriculteurs à l'amélioration de la qualité et des quantités produites : la délégation d'arrondissement d'agriculture par exemple ainsi que la construction par la Sodecoton des magasins de stockage. Cette société subventionne au moyen des semences, engrais et pesticides la culture du coton qu'elle est seule et de manière exclusive l'unique acheteur. Il est important de mentionner que vu les cours bas sur le marché camerounais une bonne partie de la production est vendue en contre bande vers le marché nigérian voisin.

Comme la plupart des communes camerounaises, l'arrondissement de Kalfou dispose d'un fort potentiel agricole (Terres arables, bas-fonds riches et main d'œuvre disponible). Il a bénéficié de l'appui de nombreux programmes et projets. L'action de ces programmes a consisté le plus souvent à renforcer les capacités des producteurs à la base notamment par la tenue des sessions de formation sur les techniques de production semi intensive, sur les techniques de conservation des productions, l'organisation des ventes et parfois par la distribution des semences améliorées.

autant, les résultats restes mitigés. Les raisons avancées par les agriculteurs sont que les formations dispensées sont souvent courtes et très denses pour des gens le plus souvent âgés. Par ailleurs, l'enclavement de la commune rend l'évacuation des productions onéreuse et la méconnaissance des marchés porteurs ne permet pas de cibler des partenaires crédibles.

L'élevage fait partie des domaines d'activités porteurs dans la commune. Mais c'est un élevage sous valorisée : il s'agit d'un élevage extensif caractérisé par des cheptels très faibles. Parmi les espèces couramment rencontrées, on note les porcins, la volaille, les caprins, les ovins et les bovins, les lapins, équins, azins et canins. Il existe un marché de bétail à Kalfou mais qui manque fortement de dynamisme. Il existe aussi celui de Bougaye qui concerne uniquement les petits ruminants.

Les effectifs du cheptel varient constamment et les services d'arrondissement font un suivi mensuel de son évolution. Ils sont également fonction des maladies courantes des animaux qui elles varient en fonction des espèces.

L'espace communal de Kalfou est une vaste zone de transhumance des troupeaux à la recherche de pâturage. La divagation des bêtes est la principale technique utilisée par les éleveurs. Ce mouvement s'explique par le fait de la disponibilité de parcours fourragers au sein de la commune. Cependant, cette transhumance facilite la propagation des maladies animales qui déciment les bêtes et réduisent par ce fait même le cheptel du territoire communal. Toutefois, la difficulté majeure ici reste la non maîtrise des techniques améliorées d'élevage en claustration des animaux domestiques par les populations locales.

La pêche ici est très artisanale car l'absence de cours d'eau d'envergure limite l'expansion de ce secteur d'activité. Elle est généralement pratiquée par les femmes de l'ethnie toupouri ; les produits de cette pêche sont constitués de petits poissons qui sont par la suite séchés pour être consommés pour la grande partie et pour le reste vendu sur les marchés périodiques de la commune.

Le Commerce bénéficie principalement du passage de la Nationale N°12 qui facilite l'approvisionnement et l'écoulement des marchandises. Les produits commercialisés concernent beaucoup plus les produits de première nécessité et des produits venants des bassins de productions des autres villages de la Commune et des autres Communes voisines. La distribution des produits ici, se fait suivant un schéma classique : grossistes, demi-grossistes et détaillants. On note les passages des vendeurs ambulants le jour du marché de KALFOU en provenance de MAROUA, MOULVOUDAYE, KAELE, YAGOUA, DOUKOULA etc. beaucoup plus spécialisés dans la vente des produits d'habillement, cosmétiques, phytosanitaires et électroniques. Le petit commerce à Kalfou se résume à la commercialisation des produits de premières nécessités. Sur le terrain, l'on peut relever les différents corps de métiers suivants : les commerçants, les motos taximen, des call boxeurs, des restaurateurs, des vendeurs de carburants, des chargeurs, des bouchers, des guérisseurs traditionnels et des garagistes.

Plusieurs difficultés menacent ce secteur dont les plus saillants sont l'insuffisance infrastructurelle, le mauvais état des routes et piste de desserte (surtout en saison des pluies), la faible organisation des commerçants, l'insuffisance de moyens de transport adaptés et surtout l'incivisme fiscal des commerçants.

L'artisanat repose principalement sur la fabrication des objets sur commande par les artisans. Cette activité n'est pas très présente et ne génère que très peu de revenus pour les populations. Les objets fabriqués sont les nattes appelées « sékho », les canaris en terre cuite pour contenir soit de l'eau ou du Bil-bil la bière locale, les lits en roseau, les nasses. On trouve également très peu de personnes (03) qui exercent dans la couture ou la coiffure

Il ressort de l'analyse socioéconomique de la commune que celle-ci dispose d'énormes potentialités notamment la multitude de marchés périodiques. Par ailleurs les populations marquent plus d'intérêt pour des spéculations dont les critères de choix portent sur les besoins alimentaires, les possibilités de transformation locale, la facilité de manutention des productions et leur facilité d'écoulement. Ainsi, intégrant de telles aspirations dès la conception des projets, les différents acteurs de développement éviteraient certainement de mener des actions dont on sait quelles s'arrêteraient avec le départ de ses promoteurs (les cas du Crédit du Sahel, PREPAFEN et PARFAR).

#### Situation culturelle

L'organisation sociale diffère d'une ethnie à l'autre (Peulh, Toupouri, Massa, Moussey, etc.) même s'il existe des similitudes parce que partageant le même espace. Les conflits récurrents sont généralement liés à l'occupation des terres, à la divagation des bêtes, aux querelles politiques et à divers problèmes claniques. Pour les résoudre, les plaignants font recours au djaouro ou au Kaïgama. Si le litige n'est pas résolu, il est porté au niveau du Lamido. Ce n'est qu'après ces étapes que l'on peut recourir à la brigade de gendarmerie ou au bureau du BIR présent dans la ville.

Deux principaux groupes religieux sont répertoriés dans la commune : les chrétiens avec leurs nombreux démembrements (catholiques, protestants, évangéliques, pentecôtistes, témoins de Jéhovah, la communauté Missionnaire Chrétienne Internationale, etc.) et les musulmans qui sont presqu'entièrement de l'ethnie peulh. Les communautés de Kalfou ont presque la même façon de s'habiller. Malgré l'intrusion du mode vestimentaire occidental chez les chrétiens, les femmes peulh et toupouri continuent à arborer le pagne et le foulard, bien plus la femme peulh se voile la tête. L'homme peulh lui est toujours fidèle au boubou traditionnel. Les habitudes alimentaires sont à base de couscous de mil ou de riz, du niébé ou du poulet.

#### II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La décentralisation est institutionnalisée au Cameroun par la Constitution du 18 janvier 1996. Plusieurs textes seront ensuite votés pour en donner plus de précisions. Parmi ces textes, nous pouvons citer entre autres : la Loi N 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ; la Loi N 2009/11 du 10 juillet 2009 Portant Régime Financier des Collectivités Décentralisées ; la Loi N 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale. À côté de ces lois, il convient également de convoquer de nombreux textes d'application à l'instar : le décret N 2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs communaux ; le décret N 2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique ; le décret N 2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'État ; le décret N 2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ; le décret N 2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de formation professionnelle. Nous pouvons également présenter la Circulaire N 001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

#### II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Cette section procède à un récapitulatif des infrastructures et services disponibles dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, dans le secteur de la santé, dans le secteur de l'éducation et dans les services offerts par l'institution communale. Les données ayant permis de dresser ces schémas ont été recueillies auprès des sectoriels concernés (à l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Kalfou, le District de Santé de Yagoua, dans les délégations départementales du MINEE et du MINESEC) et auprès des services communaux.

## II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le tableau 2.3 fait un état des lieux des infrastructures hydrauliques et des sources d'approvisionnement en eau dans la commune de Kalfou. Il en ressort que, pour une population estimée à 36.000 habitants (selon les données recueillies à la délégation départementale du MINEE du Mayo-Danay), on enregistre un déficit d'environ 30 points d'approvisionnement en eau potable dans la commune. Le principal type de point d'eau utilisé est le forage avec PMH. On constate également que près de la moitié des points d'eau existants sont non fonctionnels. Ce qui souligne le problème de l'entretien de ces points d'eau, le risque de consommation des eaux de qualité douteuse et l'exposition aux maladies hydriques ainsi que la surexploitation des points d'eau fonctionnels. Plus, on enregistre également une faille dans la gestion de ces points d'eau puisque seulement environ un quart d'entre eux dispose d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel.

Tableau 2.3 : État des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	116	68	116	32
Puits avec pompe électrique	1	1	1	1
Forages avec pompe à motricité humaine	4	0	0	0
Forage avec pompe électrique	1	1	1	1
Borne-fontaine	0	0	0	0
Source	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	0	0	0	0
Total	122	70	118	34

#### II.2.2 Secteur santé

Dans le secteur de la santé, la commune de Kalfou enregistre une bonne couverture en formations sanitaire. Cependant, cette couverture sera effective et verra ses retombées seulement lorsque les trois FOSA non fonctionnels, parce que nouvellement créées, seront mis en service. Néanmoins, un aspect attire devrait attirer l'attention, c'est l'absence d'accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de ces FOSA.

Tableau 2.4 : État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

	Nombre de		Nombre de formations	Accompagnement	Nature de l'accompagnement				
Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	formation sanitaire fonctionnel	sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé /	6	3	3	0					
Centre de sante intégrée									
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	0					
Hôpital de district	0	0	0	0					
Hôpital régional	0	0	0	0					
Hôpital de référence	0	0	0	0					
Formation sanitaire privée	0	0	0	0					
Autres (à préciser)									
Total	7	4	4						

# II.2.3 Secteur de l'éducation

Le tableau ci-dessous dresse un état des lieux de l'offre en matière d'éducation dans la commune de Kalfou. Ces données permettent de voir que l'ensemble des écoles existantes disposent d'une APEE fonctionnelle. Ce qui constitue en soi un atout dans l'offre des services dans le secteur de l'éducation dans cette commune.

Tableau 2.5 : État des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
	Public	4	1	0	1	1
Maternel	Privé laïc	0	0	0	0	0
Materner	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	École de parents	0	0	0	0	0
	Public	35	25	0	25	25
	Privé laïc	0	0	0	0	0
Primaire	Privé confessionnel	0	1	0	1	1
	École de parents	0	4	0	0	4
	Public	6	5	0	5	5
Secondaire	Privé laïc	0	0	0	0	0
1 <sup>er</sup> cycle	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	École de parents	0	0	0	0	0
	Public	5	4	0	4	4
Secondaire 2ème cycle	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	École de parents	0	0	0	0	0
	Total	50	40	0	34	40

#### II.2.4 Secteur des services communaux

La fourniture des services communaux concerne, selon le tableau ci-dessous, trois principaux services à savoir l'établissement des actes d'état-civil, la légalisation et l'authentification des documents. C'est un détail qui interpelle la commune à élargir le champ des services à fournir aux populations de la commune et à s'impliquer davantage dans la vie de celles-ci.

**Tableau 2.6**: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service		
Établissement d'actes d'état-civil	<b>√</b>	Sans délais		
Délivrance des documents d'urbanisme	X	X		
Aménagement des voiries	X	X		
Gestion des déchets / Assainissement	X	X		
Légalisation des documents	<b>✓</b>	Sans délais		
Authentification des documents	X	X		
Hygiène et salubrité	<b>✓</b>			
Aménagement des espaces verts et de loisirs	X			
Aménagement des aires de jeux	X			
Éclairage public	X			
Transport public	X			
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	X			
Autres (à préciser)	X			

# CHAPITRE 3: PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre capitalise les données recueillies sur la perception des ménages de l'offre des services publics de base dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et l'offre des services communaux dans la commune de Kalfou en vue de la mise en place d'un Contrôle citoyen de l'action publique.

Cette enquête étant centrée essentiellement sur les ménages, la première section de ce chapitre s'attarde sur la description de la population enquêtée. Ensuite, il est question de présenter la somme des informations recueillies dans les secteurs liés à l'approvisionnement en eau potable, à l'accès aux soins de santé, à l'accès à l'éducation (éducation de base et enseignement secondaire) et à la fourniture des services communaux dans la commune de Kalfou.

#### III.1. Description de la population enquêtée

Le questionnaire de l'enquête de perception sur la satisfaction de l'offre des services publics pour la mise en place du contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Kalfou a été administré auprès de 307 ménages.

Dans chacun des ménages enquêtés, le questionnaire était adressé prioritairement au chef de ménage. En son absence, il était adressé à tout autre membre adulte résident du ménage qui était présent – ayant un lien de parenté ou non avec le chef de ménage – et ayant passé au moins six mois dans le ménage le rendant ainsi capable de fournir des données adéquates.

#### III.1. Description de la population enquêtée

Le questionnaire a été adressé prioritairement aux chefs de ménage parce qu'étant les mieux àmêmes de fournir les réponses adéquates concernant leurs ménages. En défaut du chef de ménage, il était administré au conjoint du chef de ménage, et ensuite aux enfants, au père ou à la mère ou à tout autre parent du chef de ménage ou de son conjoint. Il pouvait aussi être administré à tout autre personne du ménage même si ce dernier n'a aucun lien de parenté avec les membres prioritaires du ménage.

Le tableau 3.1 permet ainsi d'apprécier l'implication des chefs de ménages qui se sont montrés disponibles pour répondre aux questions des enquêteurs. Ainsi, sur tous les ménages enquêtés dans la commune de Kalfou, 65,80% des répondants étaient des chefs de ménage suivis de leurs conjoints (es) qui représentent quant à eux 17,90% des répondants. Néanmoins, il faut noter que la disponibilité des chefs de ménage est plus prégnante en milieu rural avec 66,80% contre

41,70% en zone urbaine. En zone urbaine, les proportions des chefs de ménage et de leurs conjoints (es) qui sont constitués comme répondants se valent.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
Strate de résidence	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Urbaine	41,7	41,7	8,3	8,3	,0	,0	100,0
Rurale	66,8	16,9	11,2	2,0	2,0	1,0	100,0
Total	65,8	17,9	11,1	2,3	2,0	1,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Cette disponibilité confirme le sérieux accordé par les ménages à cet exercice ayant, au final, pour but d'améliorer leurs conditions de vie. Elle confère ainsi une certaine fiabilité et atteste de la qualité des données collectées.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté								
Groupe d'âges du répondant	Masculin			Féminin		Total			
	Strate de résidence			Strate de résidence		Strate de résidence			
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	,0	5,3	5,2	,0	11,3	10,6	,0	7,5	7,2
[20 - 35[	20,0	38,1	37,6	28,6	34,0	33,6	25,0	36,6	36,2
[35 - 50[	60,0	32,8	33,5	42,9	33,0	33,6	50,0	32,9	33,6
Plus de 50 ans	20,0	23,8	23,7	28,6	21,7	22,1	25,0	23,1	23,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Les caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe des enquêtés sont déployées dans le tableau 3.2 ci-dessus. Par rapport à la variable âge, seulement 7,2% des enquêtés sont âgés de moins de vingt ans et sortent uniquement de la zone rurale.

Du reste, une certaine constance se lit; avec 36,20% des répondants ayant un âge compris entre 20 et 35 ans, 33,60% qui ont un âge entre 35 et 50 ans et les répondants ayant plus de 50 ans qui sont de l'ordre de 23,10%. Toutefois, en zone urbaine, la moitié des répondants est dans la tranche d'âge de 35 à 50 ans.

Cette diversité d'âge et de sexe des répondants constitue ainsi un atout permettant de prendre en compte les points de vue de toutes les couches et strates sociales. Ces répondants ont donc donné leur niveau satisfaction et leur appréciation des services rendus dans les secteurs aboutissant aux résultats tels que déployés dans la suite de ce document.

## III.2 Approvisionnement en eau potable

## III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Dans le but de garantir et de faciliter l'accès à l'eau et promouvoir le développement dans la commune de Kalfou, de nombreux efforts ont été fournis, soit par la commune, par l'État ou encore par d'autres partenaires de développement.

La commune de Kalfou compte 5 principales sources d'approvisionnement en eau (dont des sources d'eau potable et non potable).

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Strate de résidence	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Urbaine	,0	8,3	,0	58,3	58,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	44,4	,3	36,9	42,7	1,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Total	42,7	,7	35,5	43,3	3,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Néanmoins, en zone urbaine, les ménages ont déclaré l'existence de 3 principales sources d'approvisionnement en eau. Il s'agit notamment de puits avec pompe électrique pour 8,30%

des ménages, de forages avec pompe à motricité humaine pour 58,30% des ménages et des forages avec pompe électrique pour encore 58,30% des ménages.

En zone rurale, en plus des sources d'approvisionnement en eau disponibles en zone urbaine et les puits avec PMH dont la disponibilité est relevée par 44,70%, il faut noter que plus d'un ménage sur trois se ravitaille à un puits à ciel ouvert. Une exposition non négligeable d'une bonne frange des ménages et aux maladies hydriques et autres désagréments pouvant survenir. Ce qui doit interpeller la commune et autres partenaires à fournir plus d'efforts pour pallier à ce problème.

Dans la zone rurale, 96,90% des ménages utilisent une source publique pour s'approvisionner en eau. Par contre, en zone urbaine, seulement 1 ménage 3 se ravitaille à source d'eau publique. Le tableau 3.4 ci-dessous met en évidence la prédominance du forage avec PMH comme principale source d'approvisionnement en eau pour trois ménages sur quatre en zone urbaine. En zone rurale, les sources prédominantes restent les puits avec PMH pour 55,60 % des ménages et les forages avec PMH pour 42,70% des ménages.

Tableau 3.4: Utilisation d'une source d'eau publique

	Proportion (%) de ménages	Principale source d'approvisionnement en eau								
Strate de résidence	utilisant une source d'eau publique	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Borne- fontaine	Total				
Urbaine	33,3	,0	25,0	75,0	,0	100,0				
Rurale	96,9	55,6	1,4	42,7	,3	100,0				
Total	94,5	54,8	1,7	43,1	,3	100,0				

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Ce qui contribue à apprécier les efforts fournis par la commune pour faciliter à l'eau aux ménages de la zone rurale de la commune.

#### III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Malgré l'existence de ces différents points d'eau dans la commune, le tableau 3.5 montre que seulement un ménage sur quatre en zone urbaine déclare la disponibilité des points d'eau utilisés tout au long de l'année et y a accès tout au long de la journée. En zone rurale par contre, le point d'eau utilisé est disponible tout au long de l'année pour près de la moitié des ménages et 67,80%

des ménages ont accès à leur principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.

Parmi les points d'eau disponibles tout au long de la journée, il s'agit uniquement de forages avec pompe à motricité humaine pour la zone urbaine, et principalement de forages avec PMH dans la moitié des cas et de puits avec PMH dans 47% des cas en zone rurale.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

	Proportion (%)	Proportion (%)	Principale	source d'app	rovisionnem	ent en eau a	ccessible
	de ménages	de ménages		ırnée			
Strate de	ayant déclaré	ayant accès au			Forages		
résidence	que le point	point d'eau	Puits avec		avec		
residence	d'eau utilisé est	utilisé tout au	pompe à	Forage avec	pompe à		
	disponible toute	long de la	motricité	pompe	motricité	Borne-	
	l'année	journée	humaine	électrique	humaine	fontaine	Total
Urbaine	25,0	25,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
Rurale	48,5	67,8	47,0	2,0	50,5	,5	100,0
Total	47,6	66,1	46,3	2,0	51,2	,5	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Le tableau 3.6 montre que la faible accessibilité au point d'eau utilisé constitue un véritable souci pour les ménages de la zone urbaine qui y ont accès deux fois jours. En zone rurale par contre, la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau qui varie entre une et trois fois par jour correspond aux besoins en eau de 36% des ménages n'ayant pas accès à leur point tout au long de la journée.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Strate de	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement	Fréquence source		oilité de la connement	
résidence	en eau correspond à leur besoin en eau		Deux fois	Trois fois	Total
Urbaine	,0,	,0	100,0	,0	100,0
Rurale	36,0	14,0	70,9	15,1	100,0
Total	35,6	13,8	71,3	14,9	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Cette accessibilité réduite aux points peut être due soit à l'insuffisance des points soit à une faiblesse dans l'entretien ou la maintenance de ces points d'eau.

## III.2.3 Entretien et maintenance des points d'eau

L'étude s'est intéressée à l'entretien et la maintenance des équipements hydrauliques au cours des 6 derniers mois qui ont précédé l'enquête, avec pour objectif d'évaluer les délais de réponse et la durée des interventions pour la remise en service des équipements. Les résultats sont capitalisés dans le tableau 3.7 ci-dessous.

En effet, environ trois ménages sur quatre déclarent avoir enregistré au moins une panne au niveau de leur point d'eau au cours de la période de référence. Le temps de réaction pour la remise en service de ces points est relativement long et varie entre moins d'une semaine et un mois en zone urbaine et allant à plus de trois mois pour la zone rurale. Par contre, pour un ménage sur trois, le point d'eau en panne n'avait pas encore été remis en service au moment de l'enquête.

Ces données interpellent à la fois les COGES de ces points d'eau, la commune et d'autres partenaire afin que les différents acteurs impliqués puissent agir de concert pour une gestion durable des infrastructures hydrauliques de la commune.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

	Proportion (%) de	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation										
	ménages dont le		de la panne d'un point d'eau									
Strate de	principal type de	Moins	Entre une	Entre un	Plus de	Pas	Total					
résidence	point d'eau a été	d'une	semaine	mois	trois mois	encore						
	panne au cours des	semaine	semaine et un exclu et									
	6 derniers mois		mois	trois mois								
Urbaine	75,0	33,3	33,3	,0	,0	33,3	100,0					
Rurale	71,3	15,7	61,3	5,4	12,7	4,9	100,0					
Total	71,4	15,9	60,9	5,3	12,6	5,3	100,0					

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Différents types d'acteurs interviennent dans la remise en service des principales sources d'approvisionnement en eau des ménages ayant été en panne (tableau 3.8). En zone urbaine tout comme en zone rurale, les principaux acteurs de remise en service restent le comité de gestion du point d'eau plébiscité par 31% des ménages et le chef de village/quartier pour 38,60% des ménages. Néanmoins, les COGES restent plus actifs en zone urbaine. Cette visibilité des COGES autour des points d'eau n'est certes pas parfaite, mais reste appréciable et constitue déjà une base sur laquelle la commune pourrait s'appuyer.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau											
Milieu de				Le comité de	Chef de								
Résidence			Une	gestion du	village	CAMWATER	Autres						
	Commune	État	élite	point d'eau	/quartier	/ CDE	partenaires						
Urbaine	,0	,0	,0	50,0	25,0	,0	,0						
Rurale	3,1	1,4	,7	30,8	38,8	,0	4,5						
Total	3,1	1,4	,7	31,0	38,6	,0	4,5						

Dans la zone urbaine de la commune de Kalfou (tableau 3.9), selon les ménages, seulement deux acteurs interviennent à part égale dans la gestion dans l'entretien et la maintenance du point d'eau. Il s'agit du COGES et da la communauté. D'autres acteurs encore à préciser interviennent également selon 25% des ménages.

En zone rurale par contre, le taux de participation du COGES reste plus faible qu'en milieu urbain. La communauté est prédominante et intervient dans 73,40% des cas. Ce qui peut constituer un atout, mais souligne aussi une faible organisation de cette communauté autour de la gestion du point d'eau ainsi qu'un faible accompagnement de ces communautés. Une faible organisation de la communauté autour du COGES pourrait constituer un handicap dans la gestion et la contribution financière pour la gestion du point d'eau.

Tableau 3.9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

	Intervenant d	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type									
Strate de		de point d'eau									
résidence	Sidence COGES Commune CAMWATER Communauté Autres										
Urbaine	50,0	,0	,0	50,0	25,0						
Rurale	34,6	1,4	,0	73,4	,0						
Total	34,8	1,4	,0	73,1	,3						

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Pour responsabiliser les communautés et assurer l'entretien et la maintenance des points d'eau de manière efficace, il est nécessaire pour les ménages utilisant ces points d'eau de verser une contribution financière pour le fonctionnement du COGNES. Mais la faible organisation des communautés souligné plus haut peu constituer un handicap.

En effet, selon le tableau 3.10, un ménage sur deux contribue financièrement au fonctionnement du COGES en milieu urbain alors qu'en milieu rural, c'est plutôt un ménage sur trois qui y contribue. La fréquence de ces contributions est mensuelle en zone urbaine et va de l'hebdomadaire à l'annuelle en zone rurale. Le montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES est de 60 000 FCFA en zone urbaine et

831 634 FCFA en zone rurale. En outre, un ménage sur deux trouve le montant de la contribution financière élevé et en zone urbaine, c'est le cas pour 30,20% des ménages en milieu rural.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

	Proportion (%) de ménages qui								
Strate de résidence	contribue financièrement au fonctionnement	Montant moyen annuel de la	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé	Réparti la contri					
residence	du COGES	contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbaine	50,0	60000,0	50,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
Rurale	33,6	831634,4	30,2	3,1	37,5	15,6	2,1	41,7	100,0
Total	33,8	815886,7	30,6	3,1	38,8	15,3	2,0	40,8	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

# III.2.4 Caractérisation des points d'eau de la commune

Pour ce qui est de l'accès physique des ménages au point d'eau, le tableau 3.11 montre que l'eau reste à portée de main pour les ménages de la zone urbaine. En effet, les ménages doivent parcourir en moyenne 241 mètres en quatre minutes pour s'approvisionner en eau. Cependant, ils doivent patienter plus 10 minutes avant de se ravitailler parce que trouvant déjà environ 19 personnes sur place.

La situation est plus délicate en zone rurale. Les ménages parcourent en moyenne 947,9 mètres en un quart d'heure pour arriver à leur point principal d'approvisionnement en eau où ils doivent encore patienter pendant vingt minutes environ pour pouvoir se ravitailler à leur tour. Ce qui influe sur leur appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau.

En effet, si, en milieu urbain, une moitié des ménages trouvent ce service passable, et l'autre moitié mauvais, les avis vont du très bon au très mauvais où 2,10% ménages font une dépréciation complète de la principale source d'approvisionnement en eau en le trouvant très mauvais. Cette dépréciation trouve également une source dans la qualité de l'eau fournie par cette source.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

	Distance moyenne (en m) du ménage par	moyen (en	Temps moyen (en	Nombre moyen de personnes	du s	Répartition des ménages selon l'approdu service rendu par la principale s publique d'approvisionnement en				urce
Strate de résidence	rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	minutes) mis pour arriver au point d'eau	minutes)	ll'habitude de	Très bon  Bon  Passable  Mauvais  Très mauvais			Total		
Urbaine	241,3	4,0	10,0	19,8	,0	,0	50,0	50,0	,0	100,0
Rurale	9477,9	14,5	20,1	16,2	11,5	24,1	39,2	23,1	2,1	100,0
Total	9350,5	14,4	20,0	16,3	11,4	23,8	39,3	23,4	2,1	100,0

L'appréciation de la qualité de l'eau provenant de la principale source d'approvisionnement des ménages a été captée leurs déclarations sur les qualités basiques d'une eau potable que sont la couleur, l'odeur et la saveur (tableau 3.12). Il ressort des résultats de l'enquête qu'en zone urbaine, l'eau a une odeur pour un ménage sur quatre et un goût pour un ménage sur deux. En zone rurale, l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau a une odeur pour un ménage sur deux, a un goût pour près de deux ménages sur trois et a une odeur pour 44,5% des ménages. Ce qui remet en doute la qualité ou la potabilité de l'eau consommée par les ménages et interpelle la commune et les autres partenaires sur cette question.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Strate de résidence	·	s ménages ayant déclar ource d'approvisionner	*
	A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Urbaine	25,0	50,0	,0
Rurale	49,7	63,6	45,1
Total	49,3	63,4	44,5

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

C'est dans ce contexte d'insatisfaction due à la qualité de l'eau et à l'accessibilité aux points d'eau que les ménages ont exprimé leurs besoins en matière d'approvisionnement en eau au cours de ces six derniers mois.

# III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Pour améliorer leur accès à une eau de qualité et accessible, les ménages de la commune de Kalfou ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable tel que le présente le tableau 3.13. Dans la zone urbaine, 16,70% des ménages ont déclaré avoir exprimé ce besoin pour 24,4% de ménages en zone rurale.

En zone urbaine, tous les ménages se sont adressés prioritairement à la commune et la moitié des ménages de cette strate de résidence s'est également tournée cers l'État à travers les sectoriels concernés. En zone rurale, les besoins ont été exprimés auprès de plusieurs types d'acteurs à différents niveaux; mais prioritairement au chef de village/quartier par trois ménages sur cinq et au Maire par environ un ménage sur quatre. La diversification des demandes a ainsi offert plus de chances d'obtenir gain de cause aux ménage de la zone rurale.

En effet, si les besoins exprimés de ménages de la zone urbaine n'ont pas été satisfaits du tout, 72,60% des ménages de la zone rurale déclarent que leurs besoins ont été satisfaits, quoique dans des délais différents.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en		rmi les portio							
	matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire (Commune)	État (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	e,	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Urbaine	16,7	100,0	50,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	24,7	26,0	1,4	1,4	19,2	60,3	1,4	,0	,0	72,6
Total	24,4	28,0	2,7	1,3	18,7	58,7	1,3	,0	,0	70,7

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Le tableau 3.14 fournit les informations sur le temps mis pour la satisfaction des besoins exprimés. La capitalisation du temps mis pour la satisfaction de besoin exprime en matière d'approvisionnement en eau a permis de fournir le temps moyen mis entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage qui est de 9 mois. Néanmoins, il ressort que

la plupart des besoins exprimés ont été satisfaits dans un délai de trois mois. Il a fallu attendre plus de trois mois dans seulement 7,50% des cas.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Strate de	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et	Répartition d satisfaire le b	_	é en approvi	
résidence	la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Rurale	,9	52,8	39,6		100,0
Total	,9	52,8	39,6	7,5	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Cependant, malgré les efforts fournis pour satisfaire ces ménages, le tableau 3.15 montre que 75% des ménages de la commune de Kalfou restent non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et 60,30% des ménages le sont en zone rurale. Ce qui souligne les efforts encore à fournir par la commune et les autres partenaires de développement capables de se pencher sur le problème.

Cette enquête ne s'est pas limitée à l'appréciation du niveau de satisfaction des ménages, mais s'est aussi intéressé aux raisons de non satisfaction le cas échéant. Ainsi, De nombreuses raisons sous-tendent cette insatisfaction.

La principale raison de l'insatisfaction des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable, que ce soit en zone urbaine ou rurale, est l'insuffisance de points d'eau. En effet, en zone urbaine, pour 77,80% des ménages, l'insuffisance en points d'approvisionnement en eau est un problème crucial. Un problème qui impacte sur la l'accessibilité et la qualité de l'eau rendue des points existants. Néanmoins, d'autres raisons de l'insatisfaction des ménages sont à prendre en compte. Il s'agit de l'éloignement des points pour 11,10% des ménages, mauvaise gestion du point d'eau pour 11,10% des ménages et une même proportion de ménages avance le défaut ou la lenteur de maintenance en cas de panne. Pour 22,20% de ménages aussi, le coût élevé de l'approvisionnement en eau constitue également une raison de non satisfaction. Pour ce qui est de la zone rurale, les principales raisons qui justifient l'insatisfaction des ménages sont entre autres l'éloignement du point d'eau pour 24,20% de ces ménages, la mauvaise qualité de l'eau dans 29,40% des cas ou encore l'insuffisance des points d'eau pour 45,50% des ménages. D'autres raisons présentées dans le tableau ci-dessous sont aussi à prendre en compte.

Tableau 3.15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

	Proportion (%) des	Parm		_		s, proportio		ont la
Strate de résidence	ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Éloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d' eau	Défaut/Lenteur de maintenance on cas de panne as de pa	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Urbaine	75,0	11,1	,0	77,8	11,1	11,1	22,2	,0
Rurale	60,3	24,2	30,9	43,8	12,9	9,6	9,0	,6
Total	60,9	23,5	29,4	45,5	12,8	9,6	9,6	,5

Toutes ces difficultés rencontrées et ces problèmes posés nécessitent donc une conjugaison d'efforts de la part de la commune, des ménages et d'autres partenaires et d'entreprendre des actions concertées en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'approvisionnement en eau.

## III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Trois types d'actions sont envisagées par les ménages de la commune de Kalfou pour améliorer le service rendu dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable à savoir, l'acquisition ou la construction de points d'eau supplémentaires, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants et l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces différentes actions se décomposent pour donne lieu à une action spécifique dans laquelle chaque ménage est prêt à s'engager pour impulser l'amélioration dans le secteur.

Ainsi, trois quart des ménages de la zone urbaine de la commune de Kalfou sont prêts à ouvrer pour la construction de points d'eau supplémentaires, 16,70% sont prêts à donner un site pour la construction de ces points d'eau supplémentaires et 8,30% des ménages sont prêts pour un plaidoyer auprès des donateurs pour l'acquisition de points supplémentaires améliorant ainsi l'accessibilité à l'eau potable dans la zone urbaine. Il faut aussi noter que l'engagement des ménages de la zone urbaine est axé principalement sur cet aspect-là.

En zone rurale, les ménages sont prêts à s'engager dans divers types d'actions. Cependant, l'acquisition de points d'eau supplémentaires reste une priorité. Plus de la moitié des ménages est ainsi donc prête à œuvrer pour la construction de points d'eau supplémentaires, 38,30% s'engagent pour un plaidoyer auprès des donateurs pour l'acquisition de nouveaux points d'eau et 10,50% des ménages sont prêts à procéder à une cession du site pour la construction de ces points d'eau. D'autres actions sont envisagées par les ménages tels que déployées dans le tableau 3.16.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable

	Propor	tion (%) de	s ménages pou	vant s'eng	gager dans l'amél	ioration d	lu service ren	du par l'appro	ovisionnement	en eau potable à t	ravers:
	Points d'	l'eau supplémentaires Amélioration de la gestion des points d'eau							Amélioration l'	Autre(s) attente(s) à préciser	
Milieu de résidence	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de 'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	
Urbaine	75,0	16,7	8,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	16,7
Rurale	55,9	10,5	38,3	9,2	12,9	1,4	2,4	1,4	,7	,0	,3
Total	56,7	10,7	37,1	8,8	12,4	1,3	2,3	1,3	,7	,0	1,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Toutes ces actions menées à bien à travers des efforts conjugués pourrait constituer un début de solutions durables pour l'accès à l'eau potable dans la commune de Kalfou. Ce qui devrait permettre de se consacrer à d'autres secteurs prioritaires tels que la santé.

## III.3 Services de santé

La couverture sanitaire de la commune de Kalfou est assurée par quatre (04) formations sanitaires parmi lesquelles un (01) CMA et trois (03) Centres de Santé Intégrés (CSI) publics. Néanmoins, il est important de notre qu'il existe trois (3) CSI non fonctionnels parce que nouvelles créés. Cette section traite donc de l'offre et la demande des services de santé à travers le diagnostic de l'utilisation effective des formations sanitaires, de la disponibilité des équipements et des ressources humaines, du financement des soins de santé dans ces formations ainsi que l'appréciation des ménages des services rendus dans le secteur de la santé dans l'espace communal.

#### III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Dans la commune de Kalfou (tableau 3.17), tous les ménages, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, fréquentent une formation sanitaire publique.

**Tableau 3.17**: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge					
	Publique	Total				
Urbaine	100,0	100,0				
Rurale	100,0	100,0				
Total	100,0	100,0				

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

L'enquête révèle que les formations sanitaires les plus proches des ménages enquêtés sont : les CSI publics et le CMA (tableau 3.18). Mais la principale destination pour les soins de santé reste le CSI pour deux ménages sur trois en zone urbaine et plus de sept ménages sur dix en zone rurale. Le taux de fréquentation du CMA reste faible en raison de son accessibilité (en termes de distance) favorable principalement aux ménages de la zone urbaine et à ceux de la zone rurale contiguë à l'espace urbain. Cependant, malgré la disponibilité des FOSA dans l'espace communal, l'accès à ces formations reste difficile surtout en milieu rural en raison de leur proximité et de la distance à parcourir pour s'y rendre (tableau 3.19).

Tableau 3.18: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ména fréquente pour obtenir des soins de santé ?								
résidence	CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total					
Urbaine	66,7	33,3	,0	100,0					
Rurale	72,9	7,8	19,3	100,0					
Total	72,6	8,8	18,6	100,0					

Le tableau ci-dessous, permet de lire que si 91,7% des ménages de la zone urbaine sont proches de la principale FOSA fréquentée, ce n'est le cas que pour 46,40% des ménages en zone rurale. En effet, ces derniers doivent parcourir en moyenne plus de 8 kilomètres en plus de deux heures pour parvenir à la principale formation sanitaire fréquentée pour l'obtention des soins. Une situation qui peut s'avérer désastreuse en cas d'urgence. Cependant, la mise en activité des trois FOSA nouvellement dans l'espace communal pourrait permettre de d'amortir cette situation. Reste alors la question de la viabilité de ces FOSA en termes d'équipements et de matériels de soins.

Tableau 3.19 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	principale publique		sanitaire ée pour	Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	± '
Urbaine	91,7	8,3	100,0	786,7	14,2
Rurale	46,4	53,6	100,0	8358,3	128,4
Total	48,2	51,8	100,0	8062,4	123,9

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

## III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Dans les FOSA de la commune de Kalfou, la disponibilité du petit matériel, tel qu'il ressort du tableau 3.20, est plus appréciable en milieu rural qu'en milieu urbain.

En effet, selon le constat des ménages de la zone urbaine qui se sont rendus récemment dans la principale FOSA pour l'obtention des soins, les matériels jugés les plus disponibles sont les ciseaux, les seringues et l'alcool avec une fréquence de plus 80%. Ensuite viennent le coton et les gants disponibles dans 41,70% des cas ainsi que le thermomètre qui était présent pour 25%

des ménages. Pour le reste, il s'agit de la Bétadine, du tensiomètre et de la balance dont la fréquence de présence n'atteint pas les 20%

Tableau 3.20 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Strate de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		To the second se									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres préciser	
Urbaine	100,	83,3	83,3	41,7	8,3	25,0	8,3	16,7	41,7	,0	
	0										
Rurale	87,5	83,4	80,0	75,9	68,5	52,5	39,3	42,4	51,9	11,2	
Total	87,9	83,4	80,1	74,6	66,1	51,5	38,1	41,4	51,5	10,7	

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Pour ce qui est de la zone rurale, les matériels les plus disponibles sont notamment les ciseaux, les seringues et l'alcool dont la fréquence de présence est à 80% et plus. Ensuite, viennent le coton disponible pour trois quart des ménages et la Bétadine disponible pour 68,50% des ménages qui se sont rendus récemment dans la principale FOSA fréquentée pour l'obtention des soins. Il y a également le thermomètre et les gants disponibles pour au moins un ménage sur deux. La balance quant à elle est jugée disponible dans 42,40% des cas et le tensiomètre présent dans 39,3% des ménages. 11,20% ménages de la zone rurale aussi déclare la présence d'autres matériels qui restent encore à préciser dans la principale FOSA fréquentée. Toutefois, au-delà de la disponibilité du matériel, l'accès aux soins n'est pas gratuit dans la commune de Kalfou.

#### III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Pour accéder aux soins de santé dans les principales FOSA fréquentées (tableau 3.21), les ménages doivent débourser en moyenne, pour les frais de cession, un montant de 908,3 FCFA en milieu urbain et 3 132,4 FCFA en zone rurale. En outre, 41,70% des ménages de la zone urbaine estiment le montant moyen payé élevé et c'est aussi le cas pour deux ménages sur cinq en milieu rural. Cependant, 10,50% des ménages de la zone rurale déclarent avoir payé d'autres non autorisées pour obtenir les soins dans la principale FOSA fréquentée.

Tableau 3.21 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Strate de	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la	le pe prir	tition (%) of jugement so ersonnel so ncipale forn ublique fré l'obtentio	ur l'accuei ignant dan nation san	ll du s la itaire our
résidence	principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbaine	908,3	41,7	,0	33,3	66,7	,0	100,0
Rurale	3132,4	40,3	10,5	26,1	71,2	2,7	100,0
Total	3045,4	40,4	10,1	26,4	71,0	2,6	100,0

Pour ce qui est du jugement des ménages sur l'accueil qui leur a été réservé la dernière fois qu'ils se sont rendus dans la principale FOSA fréquentée pour l'obtention des soins, un tiers des ménages a estimé que l'accueil était bon alors les deux tiers des ménages l'ont jugé passable en milieu urbain.

En zone rurale, 26,10% des ménages a jugé que l'accueil était bon alors que 71,20 ont jugé cet accueil tout juste passable. Plus est, 2,70% des ménages ont déprécié l'accueil qui leur a été réservé. Un autre critère d'appréciation reste la disponibilité des médicaments et la résolution des problèmes de santé rencontrés par les ménages.

#### III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

La disponibilité des médicaments dans une FOSA est un élément capital pour permettre aux patients de voir leurs problèmes de santé résolus. Dans la commune de Kalfou (tableau 3.22), un tiers des ménages de la zone urbaine a attesté de la disponibilité des médicaments pour les maladies les plus courantes dans la localité et estime que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus dans la principale FOSA fréquentée.

En zone rurale par contre, la disponibilité des médicaments est plus appréciable avec un ménage sur deux et 39,70% des ménages estiment leurs problèmes de santé résolus dans la principale FOSA fréquentée pour l'obtention des soins. Cependant, les difficultés rencontrées par les

ménages dans ces FOSA constituent une source d'insatisfaction des services offerts dans les principales FOSA qu'ils fréquentent.

Tableau 3.22 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	ayant déclaré que les	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	33,3	33,3
Rurale	50,2	39,7
Total	49,5	39,4

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

En réalité (tableau 3.23), un ménage sur trois dans la zone urbaine reste insatisfait des services offerts par la principale formation sanitaire fréquentée pour l'obtention des soins. En milieu, il s'agit de près de 15% des ménages qui ne sont pas satisfaits de ces services. Plusieurs raisons justifient cette non satisfaction et se recoupent que ce soit de la zone rurale ou de la zone urbaine.

Quatre principales raisons se dégagent pour expliquer la non satisfaction des ménages de la zone urbaine. Il s'agit l'insuffisance de médicaments pour tous les ménages ; de la mauvaise qualité des équipements, de l'insuffisance des équipements et du coût élevé de l'accès aux soins de santé pour trois quart des ménages. D'autres raisons, qui restent à préciser, expliquent aussi l'insatisfaction d'un quart des ménages de la zone urbaine.

En zone rurale, les principales raisons de l'insatisfaction des ménages sont entre autres l'éloignement des FOSA pour 93,20% des ménages, le coût élevé de l'accès aux soins pour 52,30% des ménages et la mauvaise qualité des équipements pour 45,50% des ménages. En outre, l'insuffisance de médicaments dans les FOSA reste un problème 79,50% des ménages. Toutes raisons, qui sont en fait des problèmes, appellent donc une mise en place d'une série d'actions en vue d'améliorer les services rendus dans le secteur.

Tableau 3.23 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

	Proportion (%)	Par	mi les	ménage	s non sati	isfaits, p	roportion	(%) dor	nt la raisc	n de no	n
	des ménages					satisfact	tion est:				
	non satisfaits	es	ts		re			ts		de	
	des services de	tair	offerts	1	n du sanitaire		ıts	nen	ıts	soins	
	santé offerts	sani		nne	n dı san	su	ner	ben	mer	SO	_
	dans la	s su	services	rso		soins	icar	qui	ipeı	aux	ser)
Milieu de	principale	utio	serv	ı be	fica nati	qes	néd	es é	equ	S	éci
résidence	formation	ırmı	des a	Absentéisme du personnel	e qualification du la formation sani	se (	de médicaments	qualité des équipements	Insuffisance des équipements	, acco	Autres (à préciser)
	sanitaire	s fo	té c	smo		Monnayage		alit	Se C		es (
	fréquentée pour	de	qualité	ntéi	zaise de	auuc	san		san	é de	utr
	les soins	ent	e dı	pse	Mauvaise Personnel de l	Me	Insuffisance	Mauvaise	rtff	Coût élevé	▼
		nen	⁄ais	A	M rsoi		Ins	auv	Insı	ût é	
		loignement des formations sanitaires	Aauvaise		Pe			Ä		Co	
Urbaine	33,3	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	75,0	75,0	75,0	25,
											0
Rurale	14,9	93,2	27,	27,3	20,5	13,6	79,5	45,5	31,8	52,3	2,3
			3								
Total	15,6	85,4	25,	25,0	18,8	12,5	81,3	47,9	35,4	54,2	4,2
			0								

# III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Les ménages de la commune de Kalfou ont identifié certains axes de changement et envisagé un certain nombre d'actions dans lesquelles ils sont prêts à s'engager pour améliorer le service rendu dans le secteur de la santé dans la commune (tableau 3.24). Quatre plaidoyers sont envisagés dans la zone urbaine de la commune de Kalfou dans ce sens dont le principal et un plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires référencé par la moitié des ménages. Dans le milieu rural, les principales actions envisagées par les ménages consistent également en des plaidoyers. Ceci dans le but de résorber le problème de l'accessibilité des ménages aux FOSA dans la zone rurale. Certaines actions, tels que l'approvisionnement en médicaments ou encore l'accueil et la prise en charge des patients, sont aussi envisagées par les ménages et concernent surtout l'amélioration de la gestion des FOSA et la réduction des coûts d'accès aux soins de santé.

Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :											Autres à préciser	
	Forma	ations	Extension/ re	habilitation/		Amélio	ration de la g	estion des F	OSA		Réductio		
	sanita	aires	Équipements of	les formations							d'accès au	ıx soins de	
	supplém	entaires	sanit	aires							sai	nté	
Milieu de résidence	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/ structures privées pour la construction des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L' accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de 1' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbaine	8,3	33,3	50,0	16,7	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	16,7
Rurale	29,2	53,6	36,9	15,3	6,8	6,1	2,4	,3	,0	,3	,3	,7	,7
Total	28,3	52,8	37,5	15,3	6,5	5,9	2,3	,3	,0	,3	,3	,7	1,3

#### III.4 Services de l'éducation

L'enquête pour la mise en place du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans cette commune s'est intéressée pour ce secteur à la disponibilité et à l'utilisation des services, au coût et à la qualité de ces services, ainsi qu'à l'appréciation que les populations font des services fournis dans ce secteur.

## III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Les résultats de l'enquête montrent que l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et la formation professionnelle sont présents dans la Commune de Kalfou.

À partir du tableau 3.25, l'on constate l'existence de deux ordres d'enseignement : l'ordre d'enseignement public et l'ordre d'enseignement prive confessionnel. En effet, dans la commune de Kalfou, seulement 5,60% des ménages fréquentent dans le privé confessionnel alors que 94,40% fréquentent dans le public.

Cependant, il faut noter que l'ordre d'enseignement privé confessionnel concernent le cycle maternel, le cycle primaire et la formation professionnelle. Aussi, parmi les ménages enquêtés, seuls ceux de la zone rurale fréquentent dans le cycle maternel et la formation professionnelle.

En milieu urbain, les ménages enquêtés fréquentent particulièrement deux cycles d'enseignement. Dans le cycle primaire, 92,30% des ménages fréquentent un établissement d'enseignement public pour 7,70% qui fréquentent le privé confessionnel. Dans le cas du secondaire, tous les ménages fréquentent un établissement d'enseignement public.

Tableau 3.25 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

								Су	cle d'ense	eignemen	ıt							
		Maternel			Primaire		Secondaire 1er cycle			econdaire 2ème Professionnelle cycle		elle	Aut	re	Total			
Milieu de résidence	d'er	s quel ordre seignement réquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans que d'enseign fréque	ement d'enseignement			Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				
	Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Privé Confessionnel	Total
Urbaine	0	0	0	92,3	7,7	100	100	100	0	0	0	0	0	0	0	94,4	5,6	100
Rurale	84,2	15,8	100	100	0	100	100	100	100	100	66,7	33,3	100	100	100	99,2	0,8	100
Total	84,2	15,8	100	99,7	0,3	100	100	100	100	100	66,7	33,3	100	100	100	99,0	1,0	100

Les raisons de choix du privé au public (tableau3,26) se limitent uniquement au milieu rural et sont l'éloignement et la qualité de l'éducation pour tous les ménages, et le coût pour un quart des ménages.

Tableau 3.26 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

	Raisons de préférence du privé au public									
Milieu de résidence	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation							
Urbaine	0	0	0							
Rurale	100	25	100							
Total	80	20	80							

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Pour ce qui est l'enseignement public (tableau 3.27), 83,40% des ménages en milieu urbain déclarent l'existence d'une école publique maternelle et primaire dans leur sphère de résidence. Trois quart des ménages déclarent l'existence d'un établissement d'enseignement secondaire dans leur sphère de résidence tandis seulement 8,30% le font pour le cycle de formation professionnelle. En milieu rural, le cycle le plus présent est le primaire déclaré par 56,60% des ménages.

Tableau 3.27 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

	_		0		-			
Cycle disponible dans le village	existence d	'un établissem public	ent scolaire	Proximité du ménage l'établissement scolaire pub disponible dans le village / quart Oui Non Tota				
/ quartier du	St	rate de résiden	ce	Our	Non	Total		
ménage	Urbaine	Rurale	Total					
Maternel	83,3	18,3	20,8	92,2	7,8	100		
Primaire	83,3	53,6	54,7	77,4	22,6	100		
Secondaire	75	9,8	12,4	76,3	23,7	100		
Formation professionnelle	8,3	1,0	1,3	50	50	100		
Total	62,5	20,7	22,3	80,3	19,7	100		

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Pour ce qui est de la proximité du ménage à l'établissement scolaire public, elle est plus favorable pour le cycle maternel. Néanmoins, plus de trois ménages sur quatre déclarent être à proximité des établissements scolaires publics du primaire et du secondaire. Quant au cycle de

formation professionnelle, si la moitié estime être proche des établissements disponibles, l'autre moitié estime être éloigné. Des faits qui peuvent jouer sur l'accessibilité.

# III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

En milieu urbain, les ménages parcourent en moyenne environ 168 mètres en 3 minutes pour arriver à l'établissement scolaire primaire ou secondaire. En milieu rural, la situation est plus préoccupante où les ménages doivent parcourir en moyenne plus de trois kilomètres pour se rendre à l'établissement scolaire (primaire, secondaire ou de formation professionnelle) fréquenté. Des faits qui peuvent facilement décourager plus d'un. Seul l'établissement scolaire du cycle maternel reste proche des ménages dont la distance moyenne est de 7 mètres.

Tableau 3.28 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

		Strate de résidence										
Cycle	Urb	aine	Ru	rale	Total							
disponible	Distance	Temps	Distance	Temps	Distance	Temps						
disponible	moyenne	moyen mis	moyenne	moyen mis	moyenne	moyen mis						
	parcourue		parcourue		parcourue							
Maternel	0	0	17,2	0,6	16,5	0,6						
Primaire	391,7	8	3827,6	49,6	3693,3	48,0						
Secondaire	283,3	4,4	1867,5	34,4	1805,5	33,3						
Formation	0	0	6806,8	10,2	6540,7	9,8						
professionnelle												
Total	168,8	3,1	3129,8	23,7	3014,0	22,9						

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Ce qui interpelle la commune, les sectoriels et autres partenaires afin de faciliter davantage l'accès à l'éducation dans la commune de Kalfou.

## III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Un des critères d'appréciation des services rendus dans le secteur de l'éducation repose sur les caractéristiques de l'environnement scolaire tels que la disponibilité des infrastructures scolaires, des équipements et la distribution des manuels scolaires. Dans la commune de Kalfou, la situation reste relativement précaire (tableau3.29). Ainsi, en zone urbaine, même si la situation reste meilleure dans le primaire par rapport au secondaire, elle interpelle tout de même la commune et les acteurs engagés dans ce domaine. En effet, dans le cycle secondaire, seulement 16,70% déclarent que l'établissement scolaire fréquenté a un cycle complet, une salle par niveau de classe et dispose de banc pour faire asseoir tous les élèves.

De même qu'en milieu urbain, seul le primaire reste au-dessus des autres en zone rurale. Pour le reste, les conditions d'enseignement et/ou d'apprentissage peuvent impacter de fait sur la qualité de l'enseignement et sur les résultats. Il est donc important pour la commune, les sectoriels concernés et d'autres partenaires d'engager l'amélioration du service de l'éducation à travers la mise à disposition des infrastructures et équipements scolaires ainsi que d'autres éléments à même de booster la qualité de l'éducation offert dans la commune de Kalfou.

Tableau 3.29 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle					,	Strate de	résiden	ce					
disponible		Urb	aine			Rurale				Total			
	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous	Distribution de livres scolaires	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous	Distribution de livres scolaires	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous	Distribution de livres scolaires	
Maternel	0	0	0	0	2,0	2,0	2,4	1,4	2,0	2,0	2,3	1,3	
Primaire	50	50	41,7	25	41,4	49,2	28,5	14,6	41,7	49,2	29,0	15,0	
Secondaire	16,7	16,7	16,7	0	13,6	14,9	12,5	0	13,7	15,0	12,7	0	
Formation	0	0	0	0	0	0,7	0,7	0	0	0,66	0,7	0	
professionnelle													
Total	16,7	16,7	14,6	6,25	14,2	16,7	11,0	4,0	14,3	16,7	11,2	4,1	

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les établissements et l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe dans ces établissements sont des caractéristiques de l'offre en service d'éducation (tableau 3.30). Le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les établissements pour tous les cycles d'enseignement est de 51 élèves.

Quant à la fréquence de présence des enseignant dans la salle de classe, ces derniers sont tous réguliers pour le cycle de formation professionnelle. Près de la moitié est régulier et près de la moitié est moyennement régulier pour les autres cycles. En fait, seulement moins de 2% sont déclarés irréguliers dans les cycles primaires et secondaires. Ce qui constitue un atout pour le service de l'éducation dans la commune.

Tableau 3.30 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

	Nombre moyen	Répartition (%	) des ménages sel	on l'appréciation	n de la					
	d'élèves par salle	es par salle fréquence de la présence de l'enseignant dans la class								
Cycle	de classe dans un	sse dans un								
disponible	établissement									
		Régulier	Moyennement	Irrégulier	Total					
			régulier							
Maternel	38,16666667	41,66666667	58,33333333	0	100					
Primaire	52,12269939	44,17177914	54,60122699	1,226993865	100					
Secondaire	52,8	63,63636364	34,54545455	1,818181818	100					
Formation	49	100	0	0	100					
professionnelle										
Total	51,53448276	49,13793103	49,56896552	1,293103448	100					

La gestion de l'établissement ainsi que l'amélioration des conditions d'enseignement appellent toujours le concours des parents d'élèves se concrétisant dans l'APEE. Malheureusement, tous les ménages ne s'impliquent pas dans les activités de cet organe. Les résultats concernant cette situation sont contenus dans le tableau 3.31.

En effet, seuls les ménages du cycle d'enseignement maternel et de la formation professionnelle participent de manière effective aux activités de l'APEE. De ce fait, 8,50% des ménages pour le cycle primaire et 3% des ménages pour le cycle secondaire ne participent pas aux réunions de l'APEE. Ce qui constitue en soi un frein aux efforts fournis par l'État et d'autres partenaires pour améliorer le service de l'éducation dans la commune. Cependant, ces ménages avancent plusieurs raisons pour expliquer leur non-participation à ces réunions.

Les principales raisons avancées par plus de la moitié des ménages, sont le non-respect des horaires et la durée des réunions. 8,60% des ménages décrient le caractère informatif des réunions et 2,90% des ménages déplorent la non-reddition des comptes. D'autres raisons sont avancées par plus de 17% des ménages.

Il convient donc de restructurer cet organe pour une meilleure gestion et impliquer de façon significative tous les ménages de la commune de Kalfou.

Tableau 3.31 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon la raison de non-participation

	Proportion (%) de		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE,							
	ménages ne participant pas aux		proportion (%) de ménages selon la raison de non- participation aux réunions de l'APEE							
	réunions de l'APEE		пстраноп			2				
Cycle disponible	reamons de 1741 EE	qes		on et nges	ı des					
eyere disponiere		ect	Durée	Réunion information et 1 d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)				
		Non-respect horaires	Dū	Réu nfor d'	redc com	Autres précise				
		Non-resj horaires		d'ii non	Non					
Primaire	8, 5	57,7	50	7,7	3,8	15,4				
Secondaire	2,9	44,4	55,6	11,1	0	22,2				
Total	2,9	54,3	51,4	8,8	2,9	17,1				

# III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'accès à l'éducation dans la commune de Kalfou n'est pas gratuit et le coût varie selon chaque établissement.

Tableau 3.32 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

	Dépen	6) des ant les es par a du ayé	Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose					
Cycle disponible								
	Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible		
Maternel	1125	958,3	1041, 7	50	50	0	0	
Primaire	612,3	1111,0	733,7	24,5	73,0	2,5	1,3	
Secondaire	5698,2	10731,1	6996,4	69,1	30,9	0	0,7	
Formation professionnelle	27500	207500	75000	100	0	0	0	
Total	2076,3	5163,0	2874,6	37,1	61,2	1,7	0,5	

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Ainsi, tel qu'il ressort dans le tableau 3.32 ci-dessus, le montant moyen déboursé par les ménages pour accéder à l'éducation est de 2076,29 FCFA pour l'inscription, 5162,96 FCFA pour l'APEE et 2874,56 FCFA représentant les autres frais. Cependant, 37% des ménages trouvent ces montants élevés et plus de trois ménages sur cinq les trouvent raisonnables. Seulement 2,50% des ménages dans le primaire trouvent que ces montants sont faibles. En outre, 1,30% des ménages déclarent avoir paye des frais supplémentaires en plus des frais exigibles. Ce qui interpelle les sectoriels concernes à mener des enquêtes sur la base normes règlementaires prévues par l'État.

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la réfection des ouvrages dans les établissements d'enseignement public dans la commune de Kalfou. En réalité, l'offre de service de l'éducation prend aussi en compte l'entretien et la gestion des ouvrages et infrastructures scolaires en fonction de la manière dont ces biens publics sont gérés, le temps de réaction à partir du constat du dommage subi par l'ouvrage et les acteurs impliqués dans la réfection. Ainsi, selon les ménages (tableau 3.33), le principal acteur reste l'APEE qui intervient dans 12,80% des cas suivi la commune déclaré comme intervenant pour 6,30% des ménages. Les élites et les sectoriels de l'éducation restent les moins impliqués.

Tableau 3.33 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible	A	cteur déclaré	de la réfecti	on des ouvrages en	dommagé	es:
	L' APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
Maternel	1,3	2,6	0,7	0	0	0
Primaire	33,9	19,5	3,6	2,3	0,3	1,6
Secondaire	15,6	2,9	1,6	2,0	1,0	0
Formation professionnelle	0,3	0	0	0,3	0	0
Total	12,8	6,3	1,5	1,1	0,3	0,4

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

# III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Malgré l'existence, la proximité et l'accessibilité des établissements d'enseignement public pour les ménages de la commune de Kalfou, certains ménages expriment leur insatisfaction par rapport au service de l'éducation même si la proportion reste très faible pour le cycle maternel. Dans le cycle primaire, 10,50% des ménages ont exprimé leur insatisfaction et dans le secondaire, l'insatisfaction est exprimée par 7,20% des ménages.

Plusieurs raisons ont été évoquées par les ménages insatisfaits des services de l'éducation en ce qui concerne l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Quatre principales raisons se dégagent dans le tableau 3.34.

Les principales raisons de cette insatisfaction sont entre autres l'éloignement de l'établissement scolaire, l'insuffisance des salles de classe et les coûts élevés de la scolarité pour plus de la moitié des ménages. L'insuffisance des équipements constitue également un souci pour 36,90% des ménages. Il faut aussi que l'absence de distribution de manuels scolaires reste un problème important pour les ménages dans le cycle maternel et le secondaire.

D'autres raisons qui ressortent dans le tableau ci-dessous sont également à prendre en compte. Cependant, la ponctualité et les mauvais résultats semblent ne pas être des motifs de plaintes pour les ménages, peut-être parce que, une fois les conditions précédentes réunies, l'amélioration devrait couler de source. Il est donc important de procéder à la création d'écoles pour pallier au problème de l'accessibilité et fournir à ces établissements les infrastructures, les équipements et tous les outils nécessaires pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements scolaires publics.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle	Proportion	Par	mi les m	énages no			propo		(%) dont l	a raiso	on de no	on
disponible	(%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Éloignement de 1' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
Maternel	1,0	0	100	66,7	0	0	0	0	33,3	0	33,3	0
Primaire	10,4	40,6	56,3	40,6	18,8	0	0	3,1	15,6	0	46,9	0
Secondaire	7,2	77,7	45,5	27,3	31,8	4,5	0	0	27,3	0	68,2	4,5
Total	4,6	52,6	54,4	36,8	22,8	1,8	0	1,8	21,1	0	54,4	1,8

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

# III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Afin d'améliorer les services rendus dans le secteur de l'éducation, les ménages de la commune de Kalfou entendent s'engager dans des actions tant au communal (tableau 3.35) que communautaire (tableau 3.36).

Au niveau communal, le tableau ci-dessous ressort les actions envisagées par les ménages avec les proportions des ménages prêts à s'engager dans chaque action. Ainsi, les actions entreprises par les ménages sont entre autres l'octroi de prime d'excellence aux écoles, la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne/professionnelle, le suivi rapproché de relations parents/enseignants, la restauration de l'autorité des enseignants, la formation des enseignants et le plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant dans les établissements de la commune de Kalfou.

Tableau 3.35 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proport	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal										
	_	amélioration du		_	_							
	travers:											
Cycle disponible	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres (à préciser)					
Maternel	0,7	1,0	2,6	0,3	0	0,3	0,3					
Primaire	13,4	11,4	20,5	1,0	5,5	10,1	2,6					
Secondaire	2,9	5,2	5,5	0,7	1,0	4,6	1,0					
Formation	0,3	0,3	0	0	0	0	0					
professionnelle												
Total	4,3	4,5	7,2	0,5	1,6	3,7	1,0					

Source : Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Tout comme au niveau communal, le tableau ci-dessous renseigne sur les actions pour lesquelles les ménages sont prêts à s'engager pour améliorer les services rendus dans le secteur et les proportions de ménages prêts à s'engager dans chaque action. Les actions se résument de façon générale à la participation aux activités de l'école, à l'encouragement des enseignants, à

l'appui à la conscientisation des enseignants, à la meilleure gestion de l'APEE et l'acquittement des cotisations par les ménages. Mais l'action phare qui reçoit le plus les suffrages de ménages est la participation aux activités de l'école.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle	Proport	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans									
disponible		'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)	
Maternel	3,3	0	0,7	0,3	0,3	1,0	0,3	0,3	0	0	
Primaire	38,1	1,3	3,6	9,4	4,2	2,9	3,9	2,9	4,6	2,0	
Secondaire	12,1	0	1,6	1,3	1,6	2,0	2,0	0	3,6	0,3	
Formation	0,3	0	0	0,3	0	0	0	0	0	0	
professionnelle											
Total	13,4	0,3	1,5	2,9	1,5	1,5	1,5	0,8	2,0	0,6	

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Cependant, le taux d'engagement des ménages dans la conduite des changements pour l'amélioration des services rendus dans le secteur reste faible. Néanmoins, ces proportions enregistrées, quoique faibles, constituent une base, un début pour une meilleure mobilisation.

#### III.5 Fourniture des services communaux

La commune de Kalfou offre à ses usagers divers services. Cette section fait la revue des différents services offerts par l'institution communale et analyse la perception des ménages quant à leur qualité, au cas où ils les auraient sollicités au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Cette section s'intéresse également au niveau de satisfaction des ménages par rapport aux services offerts par l'institution communale et les raisons de non satisfaction le cas échéant.

## III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau ci-dessous (tableau 3.37) laisse entrevoir une faible sollicitation des services communaux par les ménages de la commune de Kalfou.

En effet, malgré la diversité des services offerts par la commune, le service le plus sollicité est l'établissement de l'acte de naissance par seulement 16,90% des ménages. Parmi les autres services communaux, seuls les services de légalisation des documents officiels, l'établissement des actes de mariage et des actes de décès, l'éclairage public et l'authentification des documents ont été sollicités par plus de 1% des ménages, avec respectivement 2,90%, 2%, 1%, 3,30% et 1% des ménages de la commune.

Tableau 3.37 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

	Proportion de ménages	Proportion de ménages					ir le se			
	ayant demandé le	estimant que	Aŗ				ps avez à la Co			u le
Service communal	service	l'accueil	S			Пинас				
	pendant les	pour le	En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
	12 derniers	service a	En (	Mi	Нє	Jc	Sen	M	An	T
Acte de naissance	mois 16,9	été bon 13,7	1,9	3,8	3,8	7,7	53,8	28,8	0	100,0
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,								
Acte de décès	1,0	,3	33,3	0	0	0	66,7	0	0	100,0
Acte de mariage	2,0	2,0	0	0	0	50	33,3	16,7	0	100,0
Légalisation des	2,9	2,3	,0	44,4	0	22,2	11,1	22,2	0	100,0
documents officiels Délivrance des	,0	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0
documents d'Urbanisme	,0	,0	,0	U	U	U	U	U	U	U
Aménagement des	,3	,3	,0	0	0	100	0	0	0	100,0
voiries	,-	7-	,-							, -
Gestion des déchets	,3	,3	,0	0	0	100	0	0	0	100,0
/assainissement										
Hygiène et salubrité	,3	,3	,0	0	0	100	0	0	0	100,0
Aménagement des	,7	,0	,0	0	0	50	0	50	0	100,0
espaces verts et de loisir			_		_	_	_		_	
Transport public	,7	,7	,0	50	0	0	0	50	0	100,0
Eclairage public	3,3	2,0	60,0	0	0	0	0	10	30	100,0
Aménagement des aires	,7	,7	,0	0	0	0	0	50	50	100,0
de jeux	2		0	0	0	0	0	100	0	100.0
Certificat de domicile	,3	,3	,0	0	0	0	0	100	0	100,0
Validation des plans de	,0	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0
localisation Authentification des	1.0	7	0	22.2	22.2	22.2	0	0	0	100.0
Authentification des documents	1,0	,7	,0	33,3	33,3	33,3	0	U	0	100,0
Informations	,0	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	,3	,0	,0	0	0	0	0	100	0	100,0
Autics	,5	,0	,0	U	U	U	U	100	U	100,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Néanmoins, l'accueil a été jugé bon pour 13,7% des ménages ayant sollicité l'établissement d'un acte de naissance. Cependant, pour tous les autres services sollicités, le jugement des ménages sur l'accueil laisse entrevoir des failles dans les services communaux sur lesquelles la commune pourrait s'attarder pour offrir de meilleurs services à ses usagers.

La fourniture des services étant sans délais, des demandes des ménages ayant sollicité un service au niveau de la commune au cours des douze derniers mois précédant l'enquête sont encore en cours d'étude (tableau 3.37) et concerne un tiers des ménages pour l'acte de décès, 3 ménages sur 5 pour l'éclairage public et 1,90% pour les actes de naissance. Pour le reste des services, le temps d'attente va de quelques minutes à plusieurs mois ; sauf pour l'aménagement des aires de jeux et l'éclairage public où pour certains ménages le temps d'attente se compte en année. Ainsi, pour tous les ménages ayant l'établissement d'un acte de mariage ou l'aménagement des voiries, le temps d'attente avant obtention du service se compte en semaine alors ; alors que pour tous les ménages ayant sollicité un acte de décès, il se compte en mois. Néanmoins, pour les ménages ayant sollicité l'authentification des documents, toutes les demandes de services vont de quelques minutes à quelques jours. Cependant, ces temps mis à attendre pour l'obtention du service n'est pas du goût de tous les ménages de la commune de Kalfou.

#### III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

De manière générale (tableau 3.38), les ménages jugent long ou très long le temps mis pour l'obtention du service sollicité. C'est le cas pour un peu plus d'un quart des ménages ayant demandé l'établissement d'un acte de naissance, d'un tiers des ménages pour l'acte de décès, plus d'un ménage sur 5 pour la légalisation des documents officiels. En outre plus moitié des ménages jugent le temps d'attente très pour plusieurs services allant jusqu'à 90% des ménages pour l'éclairage public et pour tous les ménages ayant sollicité un certificat de domicile.

Les ménages expliquent cette lenteur par plusieurs raisons. Mais de façon générale, tel que le montre le tableau 3.39, les principales raisons avancées par les ménages pour expliquer cette lenteur sont entre autres l'indisponibilité et/ou l'absence du personnel communal, l'absence de matériel de travail, l'incompétence du personnel, la mauvaise organisation des services et même le refus de corrompre. D'autres raisons encore à préciser ont été avancées par les ménages. Le poids de la cause de lenteur varie selon le service sollicité. Ce qui peut parfois pousser les ménages à passer par des chemins détournés pour obtenir les services.

**Tableau 3.38** : Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de			Cause	et temps très	slong		
	ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/ absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres (à préciser)	Total
Acte de naissance	26,9	7,1	21,4	7,1	21,4	7,1	35,7	100,0
Acte de décès	33,3	,0	0	0	100	0	0	100,0
Acte de mariage	0	,0	0	0	0	0	0	0
Légalisation des	22,2	,0	50	0	0	0	50	100,0
documents officiels								
Aménagement des	0	,0	0	0	0	0	0	0
voiries								
Gestion des déchets	0	,0	0	0	0	0	0	0
/assainissement								
Hygiène et salubrité	0	,0	0	0	0	0	0	0
Aménagement des	50	,0	0	100	0	0	0	100,0
espaces verts et de loisir								
Transport public	0	,0	0	0	0	0	0	0
Eclairage public	90	11,1	0	0	33,3	11,1	44,4	100,0
Aménagement des aires	50	100,0	0	0	0	0	0	100,0
de jeux								
Certificat de domicile	100	100,0	0	0	0	0	0	100,0
Authentification des	66,7	50,0	0	0	0	0	50	100,0
documents								
Autres	100	,0	100	0	0	0	0	100,0

Tel que le montre le tableau 3.39, les ménages ayant sollicité les services de l'acte de naissance, l'acte de décès et la légalisation des documents officiels ont déclaré avoir payé un pourboire pour faciliter ou accélérer l'obtention du service. Ce qui appelle la mise en place d'une cellule de suivi ou d'une commission d'éthique pour faciliter l'obtention des services communaux qui sont gratuits.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	13,46153846
Acte de décès	33,33333333
Acte de mariage	0
Légalisation des documents officiels	11,11111111
Aménagement des voiries	0
Gestion des déchets /assainissement	0
Hygiène et salubrité	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0
Transport public	0
Éclairage public	0
Aménagement des aires de jeux	0
Certificat de domicile	0
Authentification des documents	0
Autres	0

# III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

De prime abord, l'on constate, à partir du tableau 4.40, une faible visibilité de la commune tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Très peu de ménages connaissent le budget annuel de la commune et très peu nombreux sont les ménages qui disposent d'informations sur les recettes et les dépenses de la commune. Pour te reste, 13,70% des ménages déclarent que leur village/quartier a bénéficié d'un accompagnement de la commune dans les actions de développement et 6,80% des ménages souligne une implication de leur village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. C'est d'ailleurs, de façon générale, ce qui a permis aux ménages de déclarer leur niveau de satisfaction des services communaux ainsi que les raisons de non satisfaction.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

					Implication du
Service communal	1 6	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du
					développement
Urbaine	25,0	0	0	25	8,3
Rurale	1,0	1,7	0,3	13,2	6,8
Total	2,0	1,6	0,3	13,7	6,8

# III.5.4 Appréciation des services communaux

L'enquête s'est intéressée aussi bien au degré de satisfaction des ménages qu'aux raisons de l'insatisfaction des ménages insatisfaits en vue d'envisager des actions pour l'amélioration des services communaux dans une démarche participative. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 3.41.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service	Proportion	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non									
communal	(%) des	satisfaction est:									
	ménages non satisfaits des services communaux	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adioints)	Autre
Urbaine	25	33,3	0	0	0	0	0	33,3	33,3	0	33,3
Rurale	36,3	41,1	75,7	12,1	15,9	12,1	16,8	29,0	13,1	2,8	9,3
Total	35,8	40,9	73,6	11,8	15,5	11,8	16,4	29,1	13,6	2,7	10,0

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

Ainsi, sur les 35,80% des ménages insatisfaits des services communaux, 75,70% donnent pour principale raison la non information des populations de la gestion communale et deux ménages sur cinq invoquent la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers. La méconnaissance des actions menées par la commune est également avancée comme raison pour 29% des

ménages. Cependant, d'autres raisons telles que le manque de confiance envers l'exécutif municipal ou le manque de professionnalisme ne sont pas à négliger. Ces raisons appellent la prise de mesures devant permettre une gestion concertée et participative des affaires de la commune. Aussi, des actions sont envisagées pour améliorer les services fournis par la commune.

# III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Les actions envisagées par les ménages de la commune de Kalfou ressortent dans le tableau ci-dessous et ont principalement pour but la participation des populations dans la gestion communale, la vulgarisation de l'information sur la commune et sur la gestion communale et la contribution au développement local. Les actions phares restent cependant la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté pour 73,90% des ménages et la participations aux activités communautaires telles que la mise en œuvre des solutions endogènes pour 22,80% des ménages.

**Tableau 3.42**: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
communal	Contribution	Alimentations	Participation aux	Consultation	Animation des	Suivi des	Sensibilisation	Adhésion à des	Participation	Autres	
	à la	et	activités	du babillard	tranches	tranches horaires	pour les écoutes	groupes d'écoute	aux réunions		
	diffusion	exploitations	communautaires	de la	d'antenne dans	dédiées dans les	groupées dans les	des radios	d'information		
	des	des boîtes à	(mise en œuvre	commune	les radios	radios	radios	communautaires	et de		
	informations	suggestion	des solutions		communautaires	communautaires	communautaires		sensibilisation		
	communales		endogènes)						de la		
	dans la								commune		
	communauté										
Urbaine	58,3	8,3	25	8,3	0	0	0	0	8,3	25,0	
Rurale	74,6	2,7	22,7	4,4	0,7	3,1	9,8	5,1	4,1	4,4	
Total	73,9	2,9	22,8	4,6	0,7	2,9	9,4	4,9	4,2	5,2	

Source: Enquête CCAP2, Kalfou 2022

# CHAPITRE 4 : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Le contrôle citoyen tel que nous le percevons au terme de cette étude devrait se traduire par une meilleure implication des populations aux politiques publiques locales. Cette implication se traduit par la participation à la définition et à la mise en œuvre des actions initiées par l'État, notamment au niveau local à leur profit.

Le plan d'action présenté ici se réfère principalement aux déclarations des ménages rencontrés, prêts à s'engager dans des actions en vue d'améliorer les services rendus dans les secteurs cibles du ScoreCard. Il s'agit des actions pouvant être réalisées au niveau local, tant à l'échelle communale qu'au niveau communautaire pour chacun des secteurs concernés.

#### IV.1 Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi évaluation consiste à la mise en place des ressources humaines, matérielles et financières pour la bonne conduite de l'activité.

À l'issue de l'analyse des différents manquements liés à l'offre des services dans le domaine de l'hydraulique, de la Santé, de l'Éducation et des services communaux, un comité de suivi-évaluation est mis en place dans l'optique de veiller à la mise en œuvre des actions planifiées pour la conduite des changements.

Le comité de suivi chargé de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle citoyen d'action publique a pour missions:

- Sensibiliser les populations à un éveil et à une prise de conscience pour une gestion citoyenne des services de proximité offerts;
- Managers les ménages pour la mise en œuvre des actions planifiées;
- Mesurer le taux de réalisation des actions prévues ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part et d'atteintes des résultats, d'autre part ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...);
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement participatif et intégré de la Commune.

Les membres du Comité de Suivi ont été désignés par décision municipal N° XXXX du XXX. Ceux-ci ont pris fonction lors de l'atelier de restitution du rapport d'étude du SCORECARD.

Il est constitué ainsi qu'il suit et a pour rôle:

#### 1- Le président du Comité de suivi

#### Rôle

Il anime le Comité et coordonne ses activités. À ce titre, il convoque et préside les réunions du CCSE. Il est assisté dans ses tâches par **le Vice-président**.

#### 2- Le secrétaire général

#### \* Rôle

- Assure le secrétariat du Comité. À ce titre il :
- Prépare pour soumettre à la signature du président les convocations, invitations et toutes les correspondances ;
- Rédige les procès-verbaux et les comptes rendus des réunions et assemblées générales de la communauté ;
- Conserve les archives du comité et veille à l'exécution des engagements

### **❖** Les membres et Rôle

## 3.1- Représentant des chefferies traditionnelles

- Il Joue le rôle d'acteur d'interface entre les comités de suivi et la communauté

#### 3.2. Représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement)

- Veille au suivi des actions liées au secteur santé
- Apporte un appui technique dans la mise en œuvre des actions de changement dans la commune

#### 3.3. Représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement)

- Assure le suivi des actions liées au secteur de l'éducation
- Apporte un appui technique dans la mise en œuvre des actions de changement

#### 3.4. Représentant de la société civile

Interpeller régulièrement l'exécutif communal sur les écarts observés par rapport à l'exécution des actions programmées dans le plan d'actions

## IV.2 Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Tableau 4.1: Plan d'actions dans les secteurs cibles

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus spectifiques	Action	Kesponsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
				Aj	provis	ionnement en eau p	otable			
Améliorer un accès	Améliorer la couverture de la commune en points d'eau potable	Plaidoyer auprès des donateurs pour la construction de points d'eau supplémentaires	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire  Rapport MINEE  Accusé de réception du plaidoyer	116	215	Archives de la commune Archives MINEE	
durable à l'eau potable dans la commune		Donation du site pour la construction de points d'eau supplémentaires	Commune			Liste des sites  PV de cession des sites	0	96	Archives de la commune	
de Kaï-Kaï		Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Commune	2022	2023	Fiche d'identification des points non fonctionnels  PV de réception des points d'eau réhabilités	48	48	Archives de la commune DD MINEE	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Dognongoblo	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus specifiques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
		Contribution pour la construction de points d'eau supplémentaires	Commune	2022	2024	Rapports de la commune  Listes des personnes et leur apport	116	215	Archives de la commune	
	Améliorer la gestion des points d'eau	Redynamisation du COGES	Commune	2022	2023	PV de mise en place du COGES Fiche de présence	116	116	Archives de la commune DD MINEE	
		Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	COGES	2022		Fiche de contribution  Comptes de trésorerie	116	116	Cahier des comptes	
		Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Commune	2022	2023	Compte-rendu de gestion	0	116	Archives de la commune	
		Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la	Commune	2022	2023	Rapports de la commune		1	Archives de la commune	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectifs specifiques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
		maintenance du point d'eau								
		Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Commune	2022	2023	Compte-rendu des rencontres  Nombre de femmes intégrées dans le COGES	0	1	Archives de la commune COGES	
	Améliorer la qualité de l'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Commune	2022	2023	Fiche de présence Rapports de service		4	Archives de la commune  Rapports des Formations sanitaires	
		Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	Commune	2022	2023	Fiche de présence Rapports de la commune	0	2	Archives de la commune	
						Santé				
Améliorer l'accès aux soins de	Assurer une meilleure couverture de la	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	commune	2022	2023	Copie du Plaidoyer signé par le Maire	0	2	Archives de la commune	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Dognongoblo	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus specifiques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
santé de qualité dans la	commune en formations sanitaires					Accusé de réception du plaidoyer			District de santé	
commune		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire  Accusé de réception du plaidoyer			Archives de la commune  District de santé	
	Extension/réhabilitation/ Équipements des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Communauté Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé  Accusé de réception du plaidoyer	4	4	Archives de la commune  District de santé	
		Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Communauté Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé  Accusé de réception du plaidoyer	4	4	Archives de la commune  District de santé	
	Améliorer la gestion des FOSA	Approvisionnement en médicaments	Responsables des FOSA	2022	2023	Fiche de gestion des stocks	4	4	District de santé	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Dognongoblo	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus spectriques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
						Fiche de réception des stocks			Formations sanitaires	
		Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Commune	2022	2023	Fiche d'entretien et de suivi	4	4	Archives de la commune	
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Commune	2022	2023	Note d'affectation du personnel soignant		20	Archives de la commune  District de Santé	
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Commune de Kalfou	2022	2023	Fiche de suivi Fiche de présence au poste		1	Formations sanitaires Commune	
	Réduction du coût d'accès aux soins de santé	Le Développement de partenariats publics-privés	Commune	2022	2023	Copie contrats de partenariats signés	0	1	Archives de la commune  District de santé	
						Éducation				
Améliorer l'accès à une	Améliorer l'accès aux établissements d'enseignement public	Plaidoyer pour l'ouverture de nouveaux établissements	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le maire	0	3	Archives de la commune  Sectoriels de l'éducation	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur   Sou	Source de	Méthode de
global	Objectus specifiques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
éducation de qualité		d'enseignement public				Accusé de réception du plaidoyer				
	Améliorer les conditions d'apprentissage	Plaidoyer pour dotation des établissements en équipements scolaire	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire  Accusé de réception du plaidoyer	0	3	Archives de la commune  Sectoriels de l'éducation	
		Plaidoyer pour construction de salles de classe équipées	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire  Accusé de réception du plaidoyer	0	3	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
		Renforcement des relations parents-enseignants	Commune	2022	2023	PV de rencontres Fiche de présence		3	Archives de la commune Établissement d'enseignement public	
		Plaidoyer pour l'affection du personnel	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé	0	3	Archives de la commune	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus spectifiques	Action	Kesponsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
									Sectoriels de l'éducation	
		Formation des enseignants	Commune	2022	2025	Attestation de fin de formation	0	1	Archives de la commune  Sectoriels de l'éducation	
	Améliorer la gestion des établissements d'enseignement public	Participation aux activités de l'école	Commune	2022	2025	Fiches de présence	0	1	Archives de la commune  Archives des établissements d'enseignement public	
		Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Commune	2022	2023	PV de mise en place du bureau de l'APEE  Pourcentage de femmes intégrées dans les bureaux de l'APEE	0	40	Archives de la commune Établissements d'enseignement public	
		Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Commune	2022	2025	Compte-rendu de gestion de l'APEE disponible		40	Archives de la commune Organisation du village	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus spectifiques	Action	Kesponsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
		Contrôle de la présence régulière des enseignants et dénonciation des enseignants indélicats	Commune	2022	2023	Fiche de suivi du personnel Fiche de présence		40	Établissements d'enseignement public Sectoriels de l'éducation	
		Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Commune	2022	2023	Fiche de présence des rencontres Rapports	0	3	Archives de la commune  Sectoriels de l'éducation	
				For	urnitur	e des services comn	nunaux			
Améliorer la qualité	Assurer une meilleure visibilité de l'institution communale	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Commune	2022	2025	Rapports	0	4	Archives de la commune	
des services offerts aux populations par la commune		Animation des tranches d'antenne et sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Commune	2022	2025	Archives audio Rapports	0	48	Archives de la commune  Archives de la radio communautaire	
		Participation aux réunions d'information et de	Commune	2022	2025	Fiche de présence Rapports	0	12	Archives de la commune	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	Dognongoblo	Péri	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de
global	Objectus specifiques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
		sensibilisation de la commune								
	Améliorer l'implication des populations dans la gestion communale	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Commune	2022	2023	Fiche d'enregistrement des documents Fiche de suivi	0	12	Archives de la commune	
		Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Commune CC	2023	2023	Fiche de présence Rapports d'activité	0	4	Archives de la commune Archives du CC Communauté	
		Mise à disposition des informations sur les dépenses et le budgets de la commune	Commune	2022	2023	Note de service Informations disponibles	0	2	Archives de la commune	
		Implication des communautés dans la programmation et la budgétisation des actions du développement	Commune	2022	2023	Rapports des travaux Rapport de service		1	commune	
		Accompagnement des communautés	Commune	2022	2023	Rapports		2	Commune	

Objectif	Objectifs spécifiques	Action	tion Responsable Période	ode	Indicateur de	Valeur de	Valeur	Source de	Méthode de	
global	Objectus spectifiques	Action	Responsable	Début	Fin	résultat	référence	cible	données	mesure
		dans les actions de développement								

#### CONCLUSIONS ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La nécessité de jauger l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et qualités de vie des populations a été au centre de l'enquête de satisfaction des services rendus par l'offre publique pour la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action du contrôle citoyen dans la commune de Kalfou. Ceci s'inscrit dans les missions voire les objectifs du PNDP, qui audelà des actions de planification et de programmation dans les communes, a tenu à s'interroger sur la perception que les ménages en général et ceux de la commune de Kalfou en particulier ont, non seulement sur les services offerts pour satisfaire leurs besoins essentiels de base (l'eau, la santé et l'éducation), mais aussi des services qu'offrent l'institution communale.

L'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique réalisée dans la commune de Kalfou a permis de mettre en relief la perception du niveau de satisfaction des populations de cette commune par rapport aux services qui leurs sont fournis dans les domaines de la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable et par l'institution communale.

Ainsi, il ressort de cette enquête que dans ladite commune, en ce qui concerne l'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé, les ménages estiment que l'offre en termes de qualité, de coût, et de disponibilité est peu satisfaisante. Tandis que les services de l'institution communale sont peu adaptés à apporter des réponses satisfaisantes. Pour changer favorablement cette perception des ménages et impliquer durablement ces derniers dans les efforts continus pour le développement local, la commune de Kalfou gagnerait donc à intégrer des recommandations formulées dans le rapport d'enquête à travers la mise en œuvre du plan d'action et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation du Programme de dissémination des résultats, sous l'impulsion des instances communales et avec le soutien de toutes les parties prenantes agissant à quelque niveau que ce soit.

De ce fait, la commune de Kalfou gagnerait à impliquer durablement les populations pour améliorer les services rendus dans les secteurs cibles.

Secteur de l'approvisionnement en eau potable

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Réhabiliter les points d'eau en panne ;
- Améliorer la gestion des points d'eau à travers la mise en place et la redynamisation des COGES et l'amélioration de leur gestion ;
- Améliorer la maintenance des points d'eau en facilitant le déplacement de l'artisan réparateur, la formation d'artisans réparateurs locaux, la réduction du délai de réparation des points d'eau en panne ;

- Améliorer la qualité de l'eau à travers les campagnes périodiques de potabilisation de l'eau et en encourageant la dénonciation des actes d'insalubrité impactant sur la qualité de l'eau.

#### Secteur de la santé

- Améliorer la couverture sanitaire de la commune ;
- Étendre, Réhabiliter et équiper les formations sanitaires existantes ;
- Améliorer l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments ;
- Assurer la maintenance et l'entretien des formations sanitaires
- Assurer la disponibilité d'un personnel qualifié et en nombre suffisant dans les formations sanitaires.

#### Secteur de l'éducation

- Améliorer une couverture de l'espace communal en établissements d'enseignement public ;
- Assurer une meilleure couverture des établissements d'enseignement public en personnel enseignant qualifié ;
- Améliorer les conditions d'apprentissage à travers la dotation des établissements d'enseignement public en infrastructures et équipements scolaires ;
- Améliorer la gestion des APEE;
- S'assurer la collaboration d'enseignants consciencieux.

#### Services communaux

- Assurer une meilleure visibilité de la commune auprès des populations ;
- Impliquer les populations dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ;
- Accompagner les communautés dans les actions de développement et les activités de mise en œuvre des solutions endogènes ;
- Permettre aux populations de s'exprimer sur la gestion communale ;

Diffuser les informations sur le budget et les dépenses de la commune.

## ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 2 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

## QUESTIONNAIRE COMMUNE

	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région	
S1Q02	Département	
S1Q03	Lot de Communes	
S1Q04	Commune	
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	1 1 1 1
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6.	<u> </u>
	Autres	
S1Q09	Téléphone du répondant	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ /  /
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
C1O12	Nom du superviseur communal	
S1Q12	- <u></u> -	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X	
S1Q14	YZ	
	Résultat de la	
	collecte	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à précise	
C1O15	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	1 1
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	<u>  </u>

Section	2 : Inventaire	, Fonctionnalité	et Gestion des P	oints d'eau potal	ole
Type de point d'eau potable	S2Q01: Votre commune dispose-t- elle de ce point d'eau? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02: Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune?	S2Q03: Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune?	S2Q04: Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion?	S2Q05: Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique	<u>  </u>				
C. Forages avec pompe à motricité humaine	<u>  </u>				
D. Forage avec pompe électrique	<u>  </u>				
E. Borne-fontaine					

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable								
F. Source		<u>  </u>				L		
G. Résea d'eau con	u d'adduction mmunal	<u> _ </u>						
	Adduction en eau    btable (CAMWATER)							
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non							
S2Q07	7 Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non							
S2Q08	8 Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?							
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ?  1=Oui 2=Non si non allez à la section 3							
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non							
		A. S	uivi technique 1=C	Oui 2=Non				
C2.000	En mai a mai de		B. Appui financier 1=Oui 2=Non					
S2Q09 b	En quoi consiste ce accompagnement	I ( R	C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non					
		D. A	ppui logistique 1=	Oui 2=Non				
		X. A	utres (à préciser) _					
	<u> </u>					•		

Section 3 : Services communaux								
Nature du service	S3Q01: Votre commune offre-t- elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02: Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps					
A. Etablissement d'actes d'état-civil			_ _					
B. Délivrance des documents d'urbanisme	<u>  </u>	<u>  </u>	_ _					
C. Aménagement des voiries								
D. Gestion des déchets / Assainissement								
E. Légalisation des documents			_ _					
F. Authentification des documents			_ _					
G. Hygiène et salubrité	<u>  </u>							
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs								
I. Aménagement des aires de jeux								
J. Eclairage public	<u>  </u>							
K. Transport public								

L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables		
X. Autres (à préciser)		

## QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région	
S1Q02	Département	_ _
S1Q03	Lot de Communes	_
S1Q04	Commune	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres	
S1Q06	Téléphone du répondant	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_/  /
S1Q09	Nom du superviseur communal	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	
S1Q11	YZ Résultat de la	
	collecte	·
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	•
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable										
Type de point d'eau potable	S2Q01: La commune dispose-t- elle de ce point d'eau? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02: Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune?	S2Q03: Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune?	S2Q04: Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion?	S2Q05: Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel?					
A. Puits avec pompe à motricité humaine			_ _ _	_ _ _						
B. Puits avec pompe électrique	<u>  </u>		_ _ _	_ _ _						
C. Forages avec pompe à motricité humaine										
D. Forage avec pompe électrique			_ _ _	_ _ _						
E. Borne-fontaine										

	Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable								
F. Source	;								
G. Réseau communa	u d'adduction d'eau al			_ _ _					
H. Adduct (CAMWA	ction en eau potable ATER)								
S2Q06	Selon vous, les besoi	on	<u>  </u>						
S2Q07	Tous les villages / qu								
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?								
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ?  1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire								
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non								
		A. Sı	uivi technique 1=O	ui 2=Non					
	En mai consiste co		ppui financier 1=O						
S2Q09b	En quoi consiste ce accompagnement ?	C. Re	enforcement des ca						
		D. A	ppui logistique 1=0	logistique 1=Oui 2=Non					
		X. A	utres (à préciser) _				<u>  </u>		
	•					I.			

## QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification	
Région	
Département	
Lot de Communes	
Commune	
Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres	<u>  </u>
Téléphone du répondant	
Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ /  /
Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ /  /
Nom du superviseur communal	
Coordonnées GPS de la DD/MINESEC XY Y Z Résultat de la	
collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préc	rise
2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
Appréciation de la qualité de l'enquête :  1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	<u>   </u>

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires  S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire d'enseignement  S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire d'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à 1'ordre suivant  S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont sommune dans l' « ordre d'enseignement d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?	nt de aux	
a enseignement  »?  d'enseignement  »?	sements du secondaire commune disposent de e classe en matériaux tifs dans l' « ordre	
A. Public		
B. Privé laïc		
C. Privé Confessionnel		
S2Q0 Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	_	
S2Q0 6 Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09		
S2Q0 Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	_	
S2Q0 Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non		
S2Q0 Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	_	
S2Q1 Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?		
S2Q1 Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle)?		
S2Q1 Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non		

## QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification						
Région						
Département						
Numéro du Lot de Communes						
Commune						
Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de	santé ?   _					
Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district santé ?	de					
Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre de santé ? 1=Oui 2=Non	district					
Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel						
Téléphone du répondant						
Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_     _ /  _ /  _					
Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_// _//  _					
Nom du superviseur communal						
Coordonnées GPS du district de santé X Y						
Z						
Résultat de la collecteAppréciation de la qualité de l'enquête :						
Appreciation de la quante de l'enquete .  1= Très honne  2=Ronne  3=Movenne  4=Mauvaise  5=Très ma	auvaise					

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	S2Q01: la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	Combien de formations sanitaires	S2Q03: Combien de formation s sanitaires de ce type sont non fonctionn elles?	S2Q04: Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels?	S2Q05: La formation sanitaire de ce type bénéficietelle de l'accompagne ment de la Commune pour son entretien et sa gestion? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	consiste	X. Autres (à préciser)  ? D. Appui logistique ce ago. Renforcement des capacités			
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée		-  -  -  -	- 							
B. Centre Médical d'Arrondissement		-  -  -  -	- 							
C. Hôpital de district		-  -  - - - -  -	-   _							
D. Hôpital régional		-  -  -  -	-  _ _ _							
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée		-    -  -	-  -  -  -			  -   -  -   -				
X. Autres (à préciser)		-  -  -  -	-  -  -							
Selon vous, le no commune ? 1=Ou		ations suffit-i	l pour couvr	ir les besoins sa	nnitaires dans la					
S2Q Tous les villages ? 1=Oui 2=Non	ı. Si oui, fin dı	ı questionnai	re							
S2Q Dans la commune formation sanitair				nt pas couverts j	par une		_			

## QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

			Seci	tion 1 : Ider	ıtifica	tion				
S1Q01	Région									
S1Q02	— Département							<u>  </u>		
S1Q03	Lot de Communes	}								
	Commune								_	
S1Q04										
S1Q05	Fonction du répon	dant: 1. Inspecteu	r 2. C	Chef de burea	u 3. Aı	utre personnel				
S1Q06	Téléphone du répo	ondant					_	_		
	Date de début d'en	nguête (II/MM/A A	ΔΔ)				-			
S1Q07							_	_  /  / 		
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)									
S1Q09	Nom du supervise	ur communal								
S1Q10 S1Q11	Coordonnées GPS Z	de l'Inspection X			Y					
SiQii	Résultat de la							II		
	collecte 1=Enquête comp		3	=Refus			_			
	2=Enquête incon	nplète		=Absence d' =Autres (à p		ondant compé	tent			
S1Q12	Appréciation de la		te:				mà a ma			
1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très m										
	Section	2 : Inventaire et f	onct	ionnement d			es et pri	maires		
Cycle	S2Q01: Combien d'écoles la carte scolaire prévoit- elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02: Connaissez- vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	effec	S2Q03: Combien d'écoles compte ctivement la nune dans e cycle ?	vous suf couvri en ée ba comn cyc	204: Selon , ce nombre fit-il pour ir les besoins ducation de ase de la nune dans le le ? 1=Oui 2=Non	d'école d'une A des d'E Enseign E) fond	: Combien s disposent associations Parents lèves et mants (APE ctionnelles le cycle ?	S2Q06: Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle?	
Materne			L				_			
Primair e			L				.			
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07: Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant		S2Q08 Combie d'écoles co la comm dans l' « o d'enseigner » du « cycl	en ompte une ordre ment	S2Q09 : Co d'écoles son opérationn dans l' « o d'enseigner du « cycle	nt non helles ordre ment »	disposei classe d définitif d'enseig	ombien d'écoles nt de salles de en matériaux dans l' « ordre gnement » du cycle ?	
Materne	A. Public									
1	B. Privé laïc C. Privé						<u> </u>			
	confessionnel			l		l				

	Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires								
	D. Ecole de	1 1				1 1 1 1			
	parents					_			
	A. Public								
	B. Privé laïc								
Primair	C. Privé	1 1				1 1 1 1			
e	confessionnel					_			
	D. Ecole de	1 1				1 1 1 1			
	parents					_			
S2Q11		combien de villages / c		s couverts par une éco	le selon				
52011		ration de la carte scola							
S2Q12		primaires de la commu		nplet (disposant des tro	is				
52012		, Cours élémentaire et	• '						
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant								
52Q15	d'enseignants ? 1=0	Oui 2=Nor	1						
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, co	mbien ?							

## QUESTIONNAIRE MENAGE

	<u>Section I.</u> IDENTIFICATION	
G1 O01	Région	
S1Q01		_
S1Q02		
S1Q03	Commune	
S1Q03	T . 1	
S1Q04	Lot de communes	_
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	_
S1Q06	Strate de résidence :1=Urbaine 2=Rurale	
S1Q07	Nom de la localité	
S1Q08	Numéro de structure	<u>                                     </u>
S1Q08	Numéro du ménage dans l'échantillon	1 1 1
a		
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage XYZ	
S1Q10	Nom du chef de ménage	
S1Q11	Sexe du chef de ménage 1=Masculin	1 1
31(11	2=Féminin	<u>  </u>
S1Q12	Nom de l'enquêté	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	<u>  </u>
S1Q14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue)	
S1Q16	Téléphone de l'enquêté	
	Data da dábut d'an suâta (II/MM/A A A A)	l -
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ /  /   

S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)		_/ /
S1Q19	Nom de l'enquêteur		
S1Q20	Nom du superviseur communal		
S1Q21	Résultat de la collecte		
	01=Enquête complète 02=Enquête incomplète 03=Refus	04=Absence d'un répondant compétent 05=Logement vide ou pas de logement l'adresse 96=Autres (à préciser)	
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête	rente de 1 et 2, fin du questionnaire) : =Moyenne 4=Mauvaise 5=Très m	Ш

Section II. EAU POTABLE				
			1=oui 2=non 8=NSP	
		A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert		
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine		
		G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau		
		J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)		
S2Q01	Votre principale source d'appro	ovisionnement en eau est-elle publique ou privée ?	1 1	
а	1=Publique 2=Privée Si 2 —	→ S2Q18		
S2Q02	Quelle est votre principale sour seule réponse)  01= Puits avec pompe à motric humaine  02= Puits avec pompe électrique = Source  07 . = Rivière  04 = Forage avec pompe électrique = O9 = Borne-fontaine			
S2Q03	Cette eau est-elle disponible to	10 =Marre ute l'année ? 1=Oui 2=Non		
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'el 1=Oui 2=Non Si oui	au à tout moment de la journée ?  → S2Q07		
S2Q05	1=Une fois; 2=Deux fois; 3=T			
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle 2=Non	<u> </u>		
S2Q07	mois, c'est-à-dire depuis		<u>  </u>	
S2Q07 a		nne à un moment donné au cours des 6 derniers, après combien de temps a-t-il été remis en		

Section II. EAU POTABLE					
		d'une semaine ois 4=Plus de tro	2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu pis mois 5=Pas enco <del>re, si 5</del> S2Q08		
	Par qui a-	t-il été remis en	A= Commune		
	service ? (Encerclez la		B=Etat		
	ou les lettres (s)		C=Une élite		
S2Q07	correspon		D=Le comité de gestion du point d'eau		
b		eur de la remise	E=Chef de village/quartier		
	en service d'eau?	e du point	F=CAMWATER/SNEC/CDE		
	a caa .		H = Ne sait pas		
			X=Autres partenaires :		
	Qui interv	vient dans la	A=COGES		
		'entretien et la	B=Commune		
		nce (préventive	C=CAMWATER		
S2Q08	et usuelle	) du point Encerclez la ou	D=Communauté		
32Q00	les lettres		B-communate		
		dantes). Qui	Y. A.		
	d'autre?		X=Autres		
	intervena				
	S2Q08a		contribue-t-il financièrement au fonctionnement du		
			bui 2=Non si non allez à S2Q09 ence votre ménage contribue-t-il financièrement au	,	
	f		t du COGES (unité nombre) ?		
Si	S2Q08b		2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 =		
S2Q08 = A		Année			
= A	S2Q08c	Quel est le mo			
	52000	fonctionnemen			
	S2Q08d		z-vous ce montant ? aisonnable 3=Insignifiant		
62.000	A quelle				
S2Q09			au (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		
S2Q10			oyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		
S2Q11			en minutes d'attente au point d'eau ?		
62012			-vous du service rendu par votre principale source ment en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4.	1 1	
S2Q12	Mauvais				
S2Q13	8=NSP		ur? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois3=Jamais		
S2Q14	Cette eau 8=NSP	a-t-elle un goût	? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais		
62015		a-t-elle une coul	eur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais		
S2Q15	8=NSP		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
S2Q16	Combien	_			
	Avez-voi	ıs exprimé à titre	individuel ou collectif un besoin en matière		
S2Q17			lic en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-		
~	dire depu	is 1=	=Oui 2=Non Si non S2Q18	,,	
			A. Maire (commune)		
			B. Etat (sectoriels)		
	A qui voi	ıs êtes-vous	C. Une élite		
62017	adressé?		D. Le comité de gestion du point d'eau		
S2Q17	(Plusieurs	s réponses	E. Chef de village/quartier		
а	possibles	) [			
	Autre?		F. Autorités administratives		
			G. CAMWATER/SNEC/CDE		
	l		X Autres partenaires:		

		Section II. EAU POTABLE	
S2Q17 b	Votre besoin a-t-il été s S2Q18	<u> </u>	
S2Q17 c	Si vous avez-eu une rép été satisfait (unité nomb mois, 7 = année	\	
S2Q18	De manière globale, que avec l'approvisionneme (Encerclez une seule réplou 2 S2Q20.		
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser :	
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires  A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire  A2 Donation du site de construction d'un point d'eau  A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc)  B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants  B1 Redynamisation/mise en place du COGES  B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau  B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES  B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES  B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau  C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants  C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité  C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau  X. Autres à préciser	
		A. Autres a preciser	
			I

	Section III. SANTE					
		1=Oui 2=Non 8=NSP				
		A. Centre de santé intégrée				
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier?	B. Centre Médical d'Arrondissement				
		C. Hôpital de district				

	Section III. SANTE					
		D. Hôpital ré		<u> _ </u>		
		E. Hôpital de	référence			
		F. Formation	de santé privé	<u> </u>		
		X. Autres (à	préciser)			
S3Q01 a	Dans quel type de formation sanitaire vous re prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= P					
	Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01=	2 ou 3 contin				
			A. Distance			
			B. Coût			
			C. Accueil			
S3Q01	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ces formations ? (Plusieurs réponses possible		D. Qualité des soins			
b	raison?	5). Huuc	E. Disponibilité du personnel			
			F. Disponibilité de médicaments			
			X. Autres à préciser :			
S3Q01 c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations soins ?	_	liques pour obtenir des			
	1=Oui 2=Non Si Non, passer à la secti					
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire pu obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hó	opital/CMA	tre menage frequente pour 3= Hôpital de district	<u> </u>		
	4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référ	ence				
S3Q02 a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proc	he de votre me	énage ? 1=Oui 2=Non			
S3Q02 b	A quelle distance de votre ménage se trouve ? Code unité : 1= m 2= Km	cette formatio	n sanitaire (unité et nombre)	\		
S3Q02 c	Combien de temps en moyenne vous faut-il plorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et n			\		
-	stions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernièr du  à cette formation sanitaire la plus proche	-	nembre de votre ménage			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=0	Oui 2=Non				
		1=Oui pas	2=Non 8=Ne sait	<u> </u>		
	Le petit matériel était-il toujours disponible ?	A. cise	aux			
S3Q04	(Plusieurs réponses services).	B. Seri	ngues			
		C. Alco	ool			
		D. Coto	on			

		<u>Section III</u> .	SANTE		
			E. Bétadine		
			F. Thermomètre		
			G. tensiomètre		
			H. Balance		
			I. Gants		
			X. Autres à préciser :	<u> </u>	
			1=Oui 2= Non 8=NS	SP	
			A. Maternité		
			B. Pédiatrie		
S3Q05	Cette formation sanitaire services suivants ? (Plus	-	C. Laboratoire	<u> </u>	
20200	possibles). Autre service	-	D. Petite Chirurgie		
			E. Hospitalisation		
			X. Autres à		
			Préciser :	<u> </u>	
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA  Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible  En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour				
S3Q07	Comment jugez-vous ce				
S3Q08	vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non				
vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui  Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette		onnel soignant de cette formation			
S3Q09					
	1=Bon 2=Passab				
S3Q10	Existe-t –il dans cette fo (pharmacie/pro-pharmac	-	t d'approvisionnement en médicaments = NSP Si non S3Q12		
S3Q11	Les médicaments pour le disponibles ? 1=Oui	-	ns la localité y étaient–ils toujours Ne sait pas		
	-				
S3Q12			de votre ménage permet-elle de ous rencontrez dans votre ménage ?		
	1=Oui 2=No	on			
			tion de votre ménage en rapport avec sanitaire publique la plus proche de		
S3Q13	votre ménage ? (Encercl		i saintaine publique la plus proene de		
~	1=Très satisfait 2=Satisf	ait 3=Passable 4=Insatis	sfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez		
	à S3Q15				
	Donnez les raisons de l'insatisfaction de	A. Eloignement des for	mations sanitaires		
S3Q14	votre ménage sur les				
	services reçus de la formation sanitaire	B. Mauvaise qualité des	s services offerts		

Section III. SANTE				
	fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	C. Absentéisme du personnel		
		D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	<u>  </u>	
		E. Monnayage des soins		
		F. Insuffisance de médicaments		
		G. Mauvaise qualité des équipements		
		H. Insuffisance des équipements		
		I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé		
		X. Autres (à préciser) :		
		A. Formations sanitaires supplémentaires		
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles		
		A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	<u>  </u>	
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes		
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires		
	Dans laquelle de ces	B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires		
	actions votre ménage	Amélioration de la gestion des FOSA		
	est-il prêt à s'engager en vue de	. La redynamisation du COSA/COGE		
S3Q15	l'amélioration de la qualité du service de	. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements		
	santé ? (Plusieurs	L'accueil et la prise en charge des patients		
	réponses). Autre action ?	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière		
		. Plaidoyer pour l'affectation du personnel		
		. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical		
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
		. Subvention de la COSA		
		D2. Le Développement de partenariats publics-privés		
		D3. La négociation des jumelages et intercommunalités		
		X. Autres à préciser		

Section IV. EDUCATION							
S4Q01	Combien d'en suivante.	fants dans votre	ménage ont un âge cor	npris entre 3 et 24 a	ns? Si aucun, allez à la	section	
	enfants du ména s entre 3 et 24 ar						
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		<u> </u>	<u></u>	<u> </u>		
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom »  1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle			<u>  </u>			
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ?						
	Si privé laïc ou privé confessionne l, quelles	Eloignement					
sont les raisons plesquelle	-	Coût		<u>  </u>	Ш	<u>  </u>	
	pour ce type d'établissem ent ? 1=oui 2=non	Qualité de l'éducation			Ш		
Cycle d'en	nseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant				Ш		
S4Q07	Cet établissement scolaire						
	Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement Maternel				Primaire	Secondaire	Formation professionnelle	
S4Q08  A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ?  (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		N _	\  _	_ \ _ _	\		

Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures  L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de	_ _	\
pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures  L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans		 
S4Q09 l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures  L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans	_ _	_ \ _ _
du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps)  1 = minutes 2 = heures  L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans		11 \11
fréquente ? (unité/temps)  1 = minutes 2 = heures  L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans		
L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans		
du/de (nom du cycle) dans		
T TECHEL REGUERIE L'ENTAIN DE 1		
votra mánaga a til un cycla	1 1	
complet ? (Distinguer le	II	
premier cycle du second		
cycle) 1=Oui 2=Non		
Le centre de formation		
professionnelle que		
fréquente l'enfant de votre		
S4Q11 ménage, dispose-t-il d'un		
atelier complet correspondant à leurs		
disciplines ?		
1=Oui 2=Non 8=NSP		
L'établissement scolaire		
du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre		
S4Q12	_	<u>  </u>
niveau de classe ?		
1=Oui 2=Non		
Dans l'établissement		
scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant		
de votre ménage, tous les	_	
élèves sont-ils assis sur un		
banc ? 1=Oui 2=Non		
Dans l'établissement scolaire du/de (nom du		
cycle) que fréquente l'enfant		
S4Q14 de votre ménage, procède-t-		
on à la distribution des livres		
scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non		
Combien d'élèves en		
moyenne contient la (les)		
classe (s) dans	1 1	
la(les)quene(s) i emant du	·I——I	
ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?		
Comment appréciez-vous la		
fréquence de présence des		
enseignants dans la (les)		
classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s)		
S4Q16   Cycle) dans la(les)quelle(s)	_	
scolarisé ?		
1=Régulier		
2=Moyennement régulier		
3=Irrégulier Participez-vous aux activités		
S4Q17   Farticipez-vous aux activités	_	

Section IV. EDUCATION					
	1= Oui 2=Non				
	Si 1 aller à S4Q18	s choix possibles). Autr	a raison ?		
	A. Non-respect des horaires	ciloix possibles). Aud		1 1	
	B. Durée				
	C. Réunion d'information et				
S4Q17a	non d'échanges		<u>  </u>		
	D. Non reddition des	1 1		1 1	
	comptes				
	X. Autres (à préciser)	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	T
	C 1:	Inscription (en FCFA)	Inscription (en FCFA)	Inscription (en FCFA)	Inscription (en FCFA)
	Combien payez-vous en moyenne pour les frais			, , ,	, ,
	exigibles (inscription,	APEE	APEE	APEE	APEE
C4010	APEE) de cet enfant de	(en FCFA)	(en FCFA)	(en FCFA)	(en FCFA)
S4Q18	votre ménage dans le (nom	Autres frais	Autres frais	Autres frais	Autres frais
	du cycle) au cours d'une	(en FCFA)	(en FCFA)	(en FCFA)	(en FCFA)
	année ? (inscrire le montant moyen)	T . 1.1 . C .	Total des frais	Total des frais	Total des frais
	(moerne le momant moyen)	Total des frais exigibles	exigibles	exigibles	exigibles
		CAIGIDICS		-	
\$4010	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé		1 1	1 1	1 1
S4Q19	montants ? I=Eleve 2=Raisonnable 3=Faible	<u>  </u>			
	En plus des frais exigibles,				
	votre ménage a-t-il payé des				
	frais supplémentaires au				
S4Q20	personnel de l'établissement	<u>  </u>		<u>  </u>	
	scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant	. –.			,
	du ménage à l'école ?				
	1=Oui 2=Non				
	Lorsque les ouvrages (points				
	d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du				
	(nom du cycle) dans laquelle				
	cet enfant du ménage				
	fréquente, sont				
	endommagées, qui s'occupe				
	des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE		1 1		
S4Q21	B. Le Maire (Commune)			 	
	C. Une organisation du		''		
	village	<u>  </u>			
	D. Le			1 1	
	MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP				
	E. Les Elites	<u>  </u>			
	X. Autres partenaires (à		1 1	1 1	
	préciser)	I—I		I——I	
	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de				
64022	votre ménage en rapport		1 1	1 1	1 1
S4Q22	avec les services de				
	l'éducation dans le (nom du				
	cycle) dans votre village /				

Section IV. EDUCATION									
	quartier? (Une seule								
	réponse possible) 1=Satisfait								
	2=Indifférent 3=Insatisfait								
	Si 1 ou 2								
	Donnez les raisons de								
	l'insatisfaction de votre								
	ménage des services de								
	l'éducation dans le (nom du								
	cycle) ?								
	(Plusieurs réponses								
	possibles)								
	Autre raison ?								
	A. Eloignement de								
	l'établissement								
	B. Insuffisance de salles de								
	classe	<u>  </u>	<u>  </u>						
	C. Insuffisance								
	d'équipements		<u>  </u>	<u>  </u>					
S4Q23	D. Insuffisance des écoles		1 1	1 1	1 1				
	E. Manquements liés au								
	Personnel								
	E1. Assiduité,	<u> </u>	i i	 	i i				
	E2. Ponctualité	i i	i i		i i				
	E3. Qualité des	,	,,						
	enseignements								
		, ,							
	F. Absence de distribution								
	de manuels scolaires								
	G. Mauvais résultats		<u>  </u>						
	H. Coûts élevés de la		1 1		1 1				
	scolarité				I——I				
	X. Autres à préciser								
	Dans laquelle de ces actions au								
	la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ?								
	(Plusieurs réponses possibles). Autre action ?								
	A. Prime d'excellence aux	1 1	1 1	1 1	1 1				
	écoles								
	B. Sensibilisation des								
	enseignants sur la	1 1	1 1	1 1	1 1				
	conscience citoyenne								
	/professionnelle								
	C. Suivi rapproché des	1 1	1 1	1 1	1 1				
	relations parents/enseignants								
S4Q24a	D. Restauration de l'autorité	1 1	1 1	1 1	1 1				
~	des enseignants								
	E. Formation des		1 1		1 1				
	enseignants								
	F. Plaidoyer pour l'affection	, ,							
	du personnel								
	X. Autres (à préciser)	1 1	1 1	1 1	1 1				
					<u>  </u>				
	Dans laquelle de ces actions au								
S4Q24b	l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant								
5722 <b>7</b> 0	fréquente?								
	(Plusieurs réponses possibles).	Autre action ?							

Section IV. EDUCATION						
A. Participation aux activités de l'école						
B. Prime aux bons enseignants		<u>  </u>				
C. Dénonciation des enseignants indélicats						
D. Renforcement des relations parents-enseignants	<u>  </u>	<u>  </u>				
E. Acquittement des cotisations				<u>  </u>		
F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE			<u>  </u>	<u>  </u>		
G. Diffusion des compterendus de la gestion de l'APEE			<u>  </u>	<u>  </u>		
H. Diffusion des bonnes pratiques						
I. Contrôle de la présence régulière des enseignants						
X. Autres (à préciser)	<u>  </u>	_	<u> _ </u>			

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
dem (nor services communaux)  dem (nor services dans 12 derr moi c'es dire depression de	Comm ent avez- us eu à mander vous été accuei lli lors de votre passag e à la comm une? (Chois ir une seule répons e)  Non 1=Bie n 2=Indi fférent	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?  (Unités, nombres)  0 = en cours,  1 =minutes,  2 =heures,  3 = jour,  4 = semaine,  5 = mois,  Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a  Si autre réponse, passer directement à S5Q04	Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres)  1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps?  1=Raiso nnable  2=Long  3=Très long  Si S5Q04=1  S5Q06	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ?  1=Personnel indisponible/absent  2=Absence de matériel de travail  3=incompétence du personnel  4 = Mauvaise organisation des services  5=refus de Corrompre  6=Autres (à préciser)	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ?  1=Oui 2=Non	

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Acte de naissance		<u> </u>			<u>  </u>		
Acte de décès			\				
Acte de mariage		<u>  </u>	\		_	<u> _ </u>	
Légalisation des documents officiels			_ \ _ _	\ _		<u> _ </u>	
Délivrance des documents d'Urbanisme	_	<u>  </u>	\ _	\ _	<u> </u>	<u> _ </u>	<u>  </u>
Aménagement des voiries				\  _			
Gestion des déchets /assainissement			\	\ _	_	<u> _ </u>	
Hygiène et salubrité			N				
Aménagement des espaces verts et de loisir			_ \ _ _	\ _		<u> _ </u>	
Transport public			\ _		<u>  </u>	<u> _ </u>	
Eclairage public	<u>  </u>		\			<u> _ </u>	
Aménagement des aires de jeux			_ \ _ _	\		<u> _ </u>	
Certificat de domicile			\ _	\			
Validation des plans de localisation	_	<u>  </u>	_ \ _ _	\ _		<u> _ </u>	
Authentificatio n des documents			\	\ _		<u> _ </u>	
Informations			\	\			
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables		<u> _ </u>	_ \ _ _	\		<u> _ </u>	

Section V. SERVICES COMMUNAUX								
Autres (à préciser)		\	\  _	<u> </u>				
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas							
S5Q08		Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						
S5Q08a	Vous ou un membre de vo commune au cours de l'an			rogrammée Ne sait pas	s par la			
S5Q09	Vous ou un membre de vo de l'année dernière ? 1=C			et recettes	de la commune			
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas							
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas							
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						Ш	
		A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers						
		B. Non information des populations de la gestion communale						
		C. Manquements	liés au Personnel c	communal				
		C1. Absentéisme du personnel						
	Dames les seisons de	C2. Corruption						
	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs		C3. Mauvais a	ccueil				
S5Q13		C4. Manque de professionnalisme						
	réponses possibles). Autre raison ?	D Méconnaissance des actions menées par la commune						
		E Manque de confiance envers l'exécutif municipal					1 1	
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)						
		X. Autres (à préciser)						
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté						
~	il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la  B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion							

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)  D. Consultation du babillard de la commune						
	H. Interventions dans les radios communautaires  H1 Animation des tranches d'antenne						
	H2 Suivi des tranches horaires dédiées  H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées						
	H4 Adhésion à des groupes d'écoute  I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune						
	X. Autres (à préciser) :						

## RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*\*

*Paix - Travail - Patrie* 

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KALFOU



#### REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*\*

MAYO-DANAY DIVISION

\*\*\*\*\*\*

KALFOU COUNCIL

## ARRETE MUNICIPAL

PORTANT CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE KALFOU.

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KALFOU

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2009/019/du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminants les communes et leur ressort territorial, ensemble ses modificatifs subséquentes ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun

Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret 2021/600 du 15 Octobre 2021 portant nomination des Préfets, dont Monsieur **FOMBELE MATHIAS TAYEM**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Danay;

Vu l'Arrêté n°229/CAB/PM du 07 Octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel de l'exécution du Programme National du Développement Participatif;

Vu l'Arrêté N°000367 /A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu le budget de l'exercice 2022;

Vu les nécessités de service.

<u>Article 1<sup>er</sup>:</u> Est créé à compter de la date de signature du présent arrêté, un comité de suivi et de contrôle citoyen des actions publiques dans la commune de Kalfou;

<u>Article 2</u>: le comité ci-après désigné le comité est chargé du suivi et de la mise en œuvre des Plans d'Actions dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Kalfou.

Il est composé ainsi qu'il suit :

- Le président : Le Maire de la commune de Kalfou/ son représentant
- Le rapporteur : Le Secrétaire Général de la Commune de Kalfou
- **Les membres** :
  - •01 représentant de la Sous-préfecture ;
  - •02 représentants de la société civile au niveau communal
  - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
  - •01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
    - •01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
    - 02 leaders d'opinion au niveau local;
    - 02 leaders religieux ;
    - •02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

### **Article 3**: Missions

Le comité de suivi chargé de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique a pour missions de :

- Mesurer le taux de réalisation des actions prévues ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...);
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures et les initiatives de développement de la commune.

<u>Article 4</u>: Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire ;

<u>Article 5</u>: Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

<u>Article 6</u>: Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Article 7 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

## **AMPLIATIONS:**

- PRÉFET /MAYO-DANAY
- MAIRE
- -DD/MINDDEVEL/MD
- PNDP/YDE
- MEMBRES
- CHRONO/ARCHIVES. /-

Kalfou le\_\_\_\_\_

Le Maire,

Le préfet,